

circuit



Magazine d'information sur la langue et la communication

Numéro 34, septembre 1991

La reconnaissance : la profession se félicite... et s'interroge



Judith Woodsworth

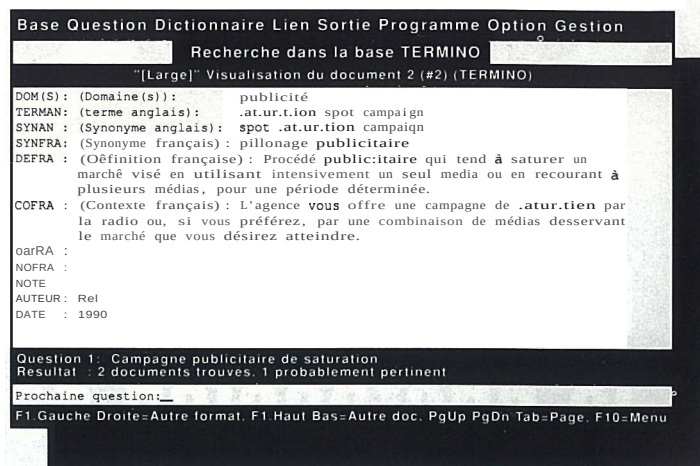


Dites adieu aux fiches !

Découvrez les avantages d'un outil de recherche fiable pour la traduction



Edibase est un logiciel (plein texte) de gestion d'information terminologique ou documentaire vous permettant d'organiser, de sauvegarder et de retrouver instantanément vos documents, vos textes ou tout autre type d'information.



La structure de ce logiciel de soutien à la traduction comporte de nombreux avantages, notamment:

CHOIX DE LA LANGUE DE TRAVAIL

Edibase est disponible en version française, anglaise et bilingue.

GESTION COMPLÈTE DE BASES DE DONNÉES

Grâce à différentes règles de validation, Edibase permet de contrôler adéquatement l'entrée de l'information.

Aucune limite n'est fixée quant au nombre de thésaurus que l'on peut créer.

INTERROGATION SIMPLE ET RAPIDE

- Plusieurs possibilités d'interrogation s'offrent à vous telles que: recherche en langage naturel ou spécialisé (opérateurs de recherches), la recherche simultanée sur deux bases de données, l'utilisation d'index vous permettant de visionner le contenu de vos zones, etc. Avec Edibase, tout mot, expression, date, **numéro** peut être recherché.

LONGUEUR DES ZONES ILLIMITÉES

Aucune limite de caractères par zone donnée. Votre fiche peut donc varier en dimension sans aucun problème. La souplesse des fonctions d'ajout, de modification et de suppression permet une mise à jour rapide, constante et simple.

FORMATS DE SORTIE MULTIPLES

Un module de mise en page sophistiqué permet de créer des sorties imprimées conformes à vos spécifications (lexiques généraux ou spécialisés en français, en anglais et même multilingue, fiches, bulletins, index, etc.).

BASE(S) DE DONNÉES FLEXIBLE(S)

Edibase permet de gérer jusqu'à 250 zones par base de données. Vous pouvez, en tout temps, ajouter, modifier, ou supprimer les zones, les index ou les formats d'affichage.

SERVICES OFFERTS PAR INFORM II • MICROFOR

- Support téléphonique vous assurant un réel service après-vente
- Cours de formation
- Consultation, saisie de données (base de données clé en main), transfert de données, édition de CD-ROM, etc.
- Club des utilisateurs(trices) Edibase.

FICHE TECHNIQUE

Edibase fonctionne sur micro-ordinateurs IBM ou compatible ayant 640K de mémoire vive et disque rigide. Version réseau disponible.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR UNE DÉMONSTRATION GRATUITE

PRODUIT PAR:



Edibase est une marque de commerce d'Inform II - Microfor.
IBM est une marque déposée de IBM Corp.

NOUVELLE ADRESSE

801, Sherbrooke est, #615
Montréal, Québec
H2L 1K7

Tél. : (514) **524-7722**
Fax: (514) 524-5441

1 LE NUMÉRO 34 de **Circuit** s'est fait attendre, ce n'est pas en raison de la grève des postes ni parce que nos collaborateurs ont décidé de prolonger leurs vacances, au contraire. C'est plutôt parce que nous avons cru essentiel de rectifier le tir au pied levé et de consacrer notre dossier à un événement majeur dans la profession, un événement tout chaud qui galvanise déjà les langagiers québécois : la reconnaissance juridique de la Société des traducteurs du Québec, qui fera de cette dernière le 41^e regroupement professionnel à joindre les rangs des corporations régies par l'Office des professions du Québec. Le projet de lettres patentes constituant la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec a été publié le 28 août, ce dont faisait état la presse le 10 septembre dernier. La *Gazette officielle* ne sera donc plus la lecture de chevet des Estécois incrédules qui y cherchaient la preuve tangible de leur nouveau statut.

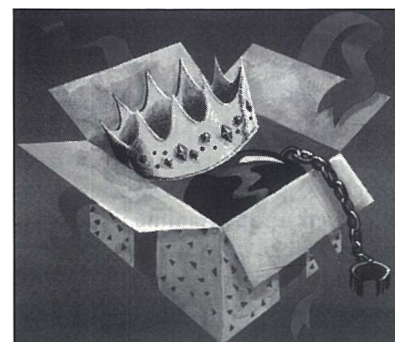
Il suffisait de circuler parmi les participants au congrès de la Société des traducteurs du Québec, le 12 juin dernier, une fois la nouvelle catapultée par le président de l'Office des professions, M^e Thomas Mulcair, pour palper l'agitation montante que suscitait l'événement. [étonnement passé, les langues se déliaient, le sujet alimentait les conversations, inspirait les réflexions les plus diverses, et le dénouement de la longue épopée suscitait de soudaines appréhensions. Chacun était conscient que les traducteurs, les interprètes et les terminologues québécois, agréés qu'ils étaient maintenant par les instances juridiques, venaient de sceller leur avenir. Et chacun se rendait compte, peu à peu, que s'il s'agissait bien d'une victoire pour la STQ, le «cadeau» fait aux Estécois allait probablement comporter sa part de contraintes. En fait, ainsi qu'on pourra le constater à la lecture de notre dossier, deux visions de la reconnaissance professionnelle se côtoient au sein de notre profession. S'il est facile de les caricaturer, il revient à chacun de nous de trouver où se situe la vérité.

Pour mieux interpréter l'événement dans ses prémices, nous avons choisi de croquer «sur le vif» les impressions de témoins de la profession et d'artisans de la reconnaissance. Nous avons aussi consulté quelques experts maison dans le maniement du *Code des professions*. Nous avons également «interrogé les oracles» afin de cerner les répercussions probables de cette mutation sur la profession et ses conséquences économiques. Enfin, nous avons profité de l'occasion pour demander à Michel Douville, directeur des affaires professionnelles de la Corporation professionnelle des Technologues des sciences appliquées du Québec, de nous livrer ses réflexions sur la question.

Un sujet dont nous n'avons certes pas fini de parler!

À signaler dans nos pages, outre les chroniques coutumières bien pourvues, le portrait attachant, signé Peter Bottéas, d'une femme, traductrice et professeure émérite, qui ne manque pas d'idées, de projets et de détermination, Judith Woodsworth. Et un commentaire percutant de Marie-Claire Lemaire sur un sujet qui a provoqué récemment une levée de boucliers non seulement chez les langagiers, mais dans l'ensemble de la population : la traduction • la Bible en québécois.

Pour le comité,
Josée Ouellet Simard



Dossier:

La reconnaissance professionnelle

3

Comment l'avenir se dessine-t-il pour les traducteurs, terminologues et interprètes agréés qui seront bientôt inscrits au tableau de la nouvelle Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec? Points de vue, hypothèses et réflexions.

Sur le vif

19

Tout le monde en parle... de la reconnaissance professionnelle, du Congrès. De la benjamine de la STQ. D'une Bible en québécois, du Téléphone linguistique, etc.



Silhouette

28

A profile of Judith Woodsworth : an academic... minus the ivory tower.

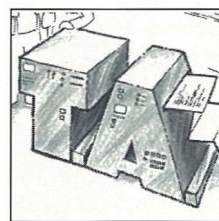


Photo : Paul Labelle

Des techniques

30

La traduction automatique : développeurs et traducteurs, victimes de leur dialogue de sourds.



Angle droit

24

La traduction est-elle une création? Confère-t-elle des droits d'auteur? Quelques éclaircissements sur le sujet.

Des revues

25

Des nouvelles d'Australie et l'assortiment trimestriel mettant à l'affiche la traduction des textes sacrés jusqu'à celle des textes scientifiques, en passant par la terminologie en Estonie.

Des livres

32

Chroniques du français quotidien, pour assouvir la curiosité et alimenter la réflexion, et *On ne prête qu'aux riches*, une lecture qui «vaut son pesant d'op».



Eh bien oui! Le sous-titrage, ça s'étudie

J'ai lu avec intérêt votre numéro consacré au sous-titrage. Il est néanmoins une précision que je tiens à apporter sur l'article de M. Yves Desroches. Il existe bel et bien un programme d'initiation au sous-titrage. L'Université de Lille (France) offre en effet un D.E.S.S. (diplôme d'études supérieures spécialisées) option adaptation cinématographique avec stage d'une semaine à Cinétitres et Titrafilm, à Paris. Ce programme est fort bien conçu et intéressant.

J'avais renoncé au sous-titrage en venant m'établir au Québec... vous comprendrez donc que ce numéro de *Circuit* a réveillé en moi une vieille passion!

Isabelle Cheval
Outremont

Quand l'usage a raison des puristes

Dans un ouvrage publié à Paris en 1952 (*Questions de langage*, Éditions du Lys,

222 p.), Louis Piéchaud écrit à la page 35 : «Avez-vous réfléchi à l'impropriété de ce terme [sous-titre]? Un sous-titre, en bon français, c'est exactement un titre secondaire placé après le titre principal d'un livre ou d'un journal. Est-ce le cas des phrases résumant en quatre mots, inscrits au bas des images mouvantes, les dialogues de Rome ou d'Hollywood? Nos petits génies de l'écran se sont contentés paresseusement de traduire la locution anglaise *sub title*, que je n'ai pas à critiquer ou à défendre; d'où : *sous-titres* français, alors que l'on doit dire : *textes* ou *dialogues* français.» Le raisonnement est bon, mais la loi de l'usage a obéi à une autre logique. Qui aujourd'hui oserait encore condamner l'emploi de *sous-titres*? Ce serait vraiment mener un combat d'arrière-garde. «L'usage, disait Vaugelas, fait beaucoup de choses par raison, beaucoup sans raison et beaucoup contre raison.». Comme il avait raison le père Vaugelas!

Jean Delisle
Université d'Ottawa

CANACOM Inc.

- Traduction
- Adaptation
- Révision
- Éditique

Transmission par modem et télécopieur

5515 chemin Queen Mary
Bureau 101
Montréal (Québec)
H3X 1V4
Téléphone: 482-8403
Fax: 481-3343

Circuit

Publié quatre fois l'an par
la Société des traducteurs du Québec



1140, boul. de Maisonneuve ouest
Bureau 1060
Montréal (Québec) H3A 1M8
Tél. : (514) 845-4411
Téléc. : (514) 845-9903

Représentante au Conseil de la STQ
Nathalie Pérusse

Direction
Pierre Marchand

Conseil
Paul Horguelin

Rédactrice en chef
Josée Guellet Simard

Rédaction
Michel Buttiens (*À voix basse*), Monique C. Cormier (*Des tivm*), Véronique Décarie (*Silhouette*), Zélie Guével (*Des revues*), Nada Kerpan (*Sur le vif*), Solange Lapierre (*Curiosités*), Pierre Marchand (*Des techniques* et *Notes et contrenotes*), Geneviève Raymond, secrétaire

Dossier
Josée Guellet Simard; conseillers : Nada Kerpan, Pierre Marchand

Correspondantes
Marie-Claire Lemaire : Québec
Élaine Porvin : Toronto

Révision
Peter Borrás, Michèle Cossette, Marcelle Gendron, Robin Philpot, Marie-France Rousselle

Direction artistique
Lise Gascon

Illustrations
Lise Gascon, Renée Lévy

Photographies
Avon, Louise Brooks, Paul Labelle, Studio Stanley

Éditique
Mardigrafe

Impression
Litho Acme

Publicité
Anne-Marie Malbœuf (Jean Séguin et Associés,
tél. : [514] 748-6561; téléc. : [514] 748-0408)

Avis aux auteurs: Veuillez envoyer votre manuscrit accompagné d'une disquette en version DOS ou Macintosh, en indiquant le nom du fichier, le nom du logiciel, le nom du système et la capacité de la disquette.

Toute reproduction est interdite sans l'autorisation de l'éditeur et de l'auteur. La rédaction est responsable du choix des textes publiés, mais les opinions exprimées n'engagent que les auteurs. L'éditeur n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les annonces paraissant dans *Circuit*.

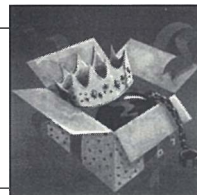
Dépôt légal - 3^e trimestre '99
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0821-1876

Tarif d'abonnement
Membres de la STQ: abonnement gratuit
Non-membres : 21,40\$ par année (32,10\$ à l'extérieur du Canada), TPS incluse. Chèque ou mandat-poste à l'ordre de «Circuit STQ» (voir adresse ci-dessus).

Prix de la meilleure publication
nationale en traduction 1988-1990
décerné par la Fédération internationale des traducteurs.



La reconnaissance professionnelle : soyons pratiques



La STQ était mûre. Les Estécois le sont-ils autant? Comment la profession prendra-t-elle ce virage? Se pressera-t-on en masse aux portes de la nouvelle corporation? Qu'en sera-t-il de la cotisation? Le point sur certaines ondes de choc.

par Josée Ouellet Simard

LES ESTÉCOIS ont le trac. La reconnaissance, ils l'attendaient, bien sûr, mais sans véritable fièvre, entraînés à la patience, si ce n'est à la résignation, par plus de vingt ans de déconvenues successives. Il y a deux ans à peine, nouvelle déception, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ne signifiait-il pas à Me Thomas Mulcair, président de l'Office des professions du Québec (OPQ), son désaccord quant à la constitution d'une corporation professionnelle à titre réservé pour régir les activités de traduction, d'interprétation et de terminologie, invoquant le fait que « ce statut juridique ne permet pas [...] d'assurer adéquatement la protection du public »?

Or, depuis le 12 juin dernier, avec l'annonce de l'accès imminent de la STQ au statut de corporation professionnelle régie par l'Office, les événements paraissent se bousculer, ce qui a pour double conséquence de soulever l'enthousiasme et d'engendrer la perplexité. Car si l'on se plaît à croire que celles et ceux qui ont présidé aux destinées de la STQ depuis plus de deux décennies agissaient avec discernement en veillant à la promotion assidue de la reconnaissance professionnelle - conformément, d'ailleurs, aux vœux des assemblées générales -, les Estécois, probablement nombreux, qui n'ont pas suivi d'aussi près l'évolution du dossier se posent tout à coup quantité de questions auxquelles ils ont soudain l'impression de n'avoir pas suffisamment réfléchi: qu'est-ce qui nous attend? quelles seront les conséquences de cette « conversion » sur les plans professionnel et économique? après avoir célébré la victoire, faut-il appréhender ses lendemains? et cette soudaine inquiétude, est-elle simplement attribuable à l'effet de « dissonance cognitive » ou véritablement fondée? Nous nous sommes, nous aussi, posé un certain nombre de ces questions...

Le dénouement en contexte

L'organisation actuelle du secteur professionnel remonte aux formes économiques et sociales issues de la « Révolution tranquille ». C'est au début des années 70 que

s'amorcent les grands bouleversements qui transformeront le paysage professionnel québécois.

Mais le vent du renouveau ne souffre pas uniquement sur le Québec. À la même époque, la constitution, en Ontario et en Alberta, de commissions semblables à la commission Castonguay-Nepveu entraînera des modifications majeures dans l'organisation professionnelle de ces provinces, organisation simultanément remise en question aux États-Unis et en Europe. Au cours des années qui suivent, le corporatisme gagne en popularité à l'échelle internationale et met partout à l'ordre du jour les mêmes préoccupations : autogestion, surveillance, publicité, tarification, etc. Cette communauté d'intérêts trouve entre autres son aboutissement au premier congrès de l'Union mondiale des professions libérales, tenu à Montréal à la fin de l'été 1989, où l'on s'interroge en particulier sur le rôle des professions libérales dans la protection des droits de la personne, sur la crise de l'assurance-responsabilité dans le monde et sur la libre circulation des professionnels.

Mais reprenons brièvement la chronologie des événements. Se sentant menacées par l'intervention de l'État au nom de la protection des droits sociaux, les professions libérales du Québec se regroupent et créent le Conseil interprofessionnel, en 1965. Le

Code des professions, déposé devant l'Assemblée nationale à l'automne 1971, est étudié en commission parlementaire pendant plus d'un an. La commission entend au-delà de 150 mémoires, dont celui du Conseil interprofessionnel qui cherche à sauvegarder l'autonomie des corporations.

À l'automne 1972, le Gouvernement dépose devant l'Assemblée nationale une version remaniée de l'ensemble des projets de loi touchant les professions, qui seront sanctionnés le 6 juillet 1973 et entreront en vigueur le 1^{er} février 1974. Avec l'adoption du *Code des professions* et la création de l'Office des professions, 38 organismes obtiennent le statut de corporation professionnelle, dont 17 possèdent un titre réservé et 21 se voient reconnaître un champ d'exercice exclusif. La majorité de ces corporations existent déjà au moment de la

La STQ devient Corporation professionnelle

VOILÀ qui est fait... à une formalité près. La Société des traducteurs du Québec entre dans le giron de l'Office des professions, et l'on pouvait lire dans la *Gazette officielle* du 28 août dernier le texte des lettres patentes de la nouvelle *Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec*, que nous reproduisons à la page 14. Les traducteurs, les terminologues et les interprètes l'auront donc, le titre réservé, dès l'approbation du gouvernement, au terme d'un délai qui vient à échéance à la fin d'octobre.

Les pour et les contre la reconnaissance ont donc fini d'enflammer les discussions. À l'ordre du jour, désormais, les répercussions, les avantages et les inconvénients, les surprises, bonnes et mauvaises, de la reconnaissance. Les questions fourmillent, des hypothèses se posent, des conjectures s'élaborent, des inquiétudes naissent. Certains membres de la profession ont des idées bien arrêtées sur ce que réserve l'avenir aux Estécois. D'autres s'interrogent. C'est ce qu'ont fait les collaborateurs de *Circuit*. Voici les résultats de ce premier coup de sonde.

création de l'Office et sont simplement reconnues par le Code, les autres étant créées par lui. L'Office regroupe en cinq catégories les activités des corporations régies par lui : droit, administration et affaires; génie et aménagement; lettres; relations humaines; santé.

Rappelons que la STQ avait déjà déposé, en 1970, un projet de loi privé dont l'étude avait été suspendue à la suite de l'accession au pouvoir des libéraux, sous la direction de Robert Bourassa. Dès 1974, elle soumet à l'Office une demande de constitution en corporation professionnelle. La même année, dix-neuf autres organismes en font autant, parmi lesquels la Corporation des techniciens professionnels de la province de Québec (rebaptisés plus tard «technologues des sciences appliquées») et la Corporation des techniciens inhalothérapeutes du Québec, qui obtiendront respectivement leur reconnaissance en 1981 et 1984. En 1977, le nombre de demandes de constitution en corporation atteint 28, les groupes requérants représentant au total plus de 19 700 membres (la STQ en compte à l'époque un peu plus de 1 000); en 1978, il passe à 33. L'afflux des demandes montre bien l'importance des enjeux pour les requérants. Fait à signaler, un grand nombre des corporations ayant déjà obtenu le titre réservé réclament l'exercice exclusif.

Mais si nombre de regroupements se sentent appelés, l'Office, qui s'est empressé de refermer l'accès dès après 1974, n'est pas disposé à multiplier les élus, si bien qu'en 1990, seuls les inhalothérapeutes et les technologues des sciences appliquées ont acquis le statut de corporation professionnelle, douze dossiers étant encore à l'étude, parmi lesquels, bien entendu, celui de la STQ.

Or, tout indique maintenant que 1991 verra se joindre aux rangs une 41e corporation: la *Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec*.

Faut-il prévoir une hausse de l'effectif?

La STQ doit-elle s'attendre à voir bondir son effectif dans les mois ou les années qui viennent, compte tenu des événements? Pour répondre à cette question, il faut d'abord pouvoir évaluer sa «clientèle» potentielle. Selon les statistiques les plus récentes, il se présente chaque année aux examens d'admission environ 400 candidats - dont la majorité possèdent un diplôme en traduction ou dans une discipline connexe -, soit davantage que le nombre de bacheliers produits annuellement par les universités québécoises, en traduction et en terminologie. C'est donc dire que les diplômés universitaires manifestent déjà un intérêt très marqué pour la STQ. Par conséquent, ce n'est peut-être pas de ce côté qu'il faut prévoir une éventuelle recrudescence des demandes.

Faut-il s'attendre à ce que les traducteurs du Secrétariat d'État qui ne sont pas membres adhèrent massivement à la STQ, manifestant un soudain intérêt pour une association qui aurait désormais davantage à leur offrir? Si l'on en croit Michel Douville, directeur des affaires professionnelles de la Corporation professionnelle des Technologues des sciences appliquées du Québec, les chances sont minces [voir l'encadré]. Selon lui, les professionnels déjà bien établis sur le marché du travail et dont la sécurité d'emploi est à peu près assurée n'éprouvent pas ce besoin d'affiliation avec autant d'acuité que ceux qui sont à la recherche d'un emploi ou sont mécontents de leur situation. Le fait s'est vérifié, a-t-il pu constater, chez les technologues; les employés de la fonction publique, dont les conditions de travail étaient particulièrement avantageuses et qui ont estimé n'avoir rien de très concret à gagner de leur adhésion à la Corporation - et du versement de la cotisation -, n'ont adhéré que pour un court moment.

Le Bureau de la traduction compte quelque 1 000 traducteurs, terminologues et interprètes, largement de quoi former un groupe «autosuffisant», même si l'effectif n'est pas aussi concentré géographiquement aujourd'hui qu'il le fut naguère. La situation a cependant ceci de particulier que, lors de l'assemblée annuelle de juin 1991, les membres de la STQ ont acquiescé, à la suite de la recommandation du CTIC (Conseil des traducteurs et interprètes du Canada), à ce que les TR2 et les traducteurs de niveau supérieur employés par le Bureau de la traduction bénéficient de conditions d'agrément plus souples. En vertu de cette décision, les TR2 seront dispensés de l'examen d'agrément pour une période de douze mois, le Bureau de la traduction s'engageant en contrepartie à ce que les traducteurs agréés de la STQ et des autres sociétés membres du CTIC soient dispensés, pendant la même période, de l'examen requis pour être inscrit sur la liste des pigistes accrédités par le Secrétariat d'État.

Poussons plus loin les projections. Selon Alphonse Morissette, observateur du Secrétariat d'État auprès du CTIC, ces conditions assouplies toucheraient un peu plus de 700 traducteurs au service du Bureau de la traduction (si l'on exclut les interprètes, les terminologues, les multilingues et les TRI). M. Morissette évalue à environ 20 % la proportion de ces traducteurs qui sont déjà membres de la STQ, de rATIO ou d'autres associations provinciales. La nouvelle clientèle potentielle pourrait donc se situer entre 550 et 600 traducteurs. Toujours selon M. Morissette, si l'on suppose que la moitié d'entre eux seront intéressés à joindre les rangs et que la STQ et rATIO se partageront à peu près également ce nouvel effectif, une fois soustraits les traducteurs qui adhéreront à d'autres associations provinciales, l'on obtient grosso modo 125 nouveaux membres pour la STQ.

On peut donc penser que, si le nombre d'adhésions augmente dans les mois qui viennent, ce ne sera pas tant à cause du nouveau statut de la STQ qu'en raison de cette résolution et des autres

décisions qui ont été prises à l'assemblée générale. La suppression de l'examen d'admission et l'acceptation des candidats à titre d'adhérents sur examen du dossier constituent l'une de ces décisions. Le taux

d'échec aux examens d'admission variant, bon an mal an, entre 60 et 65 %, le nombre de nouveaux membres adhéments pourrait augmenter d'environ 250 chaque année, l'élagage final étant, bien sûr, toujours assuré par l'examen d'agrément. La STQ, rappelons-le, a également fait entériner par l'assemblée générale la création d'une nouvelle catégorie de membres, celle des étudiants, qui pourrait bien attirer à moyen terme bon nombre de futurs candidats à l'admission provenant des différentes universités de la province, lorsque la STQ aura répandu la bonne nouvelle et fait son travail de promotion dans les établissements d'enseignement.

Tous ces facteurs s'appliquent strictement à la STQ, bien sûr. Que s'est-il passé dans le cas des autres corporations? Le tableau qui suit permet de constater l'évolution de l'effectif global des corporations professionnelles entre 1973 et 1990, ainsi que l'évolution de l'effectif de la Corporation des technologues et de la Corporation des inhalothérapeutes entre la date de leur constitution en corporation et 1990. Les variations en pourcentage permettent de visualiser de façon plus nette les fluctuations observées dans la croissance de l'effectif. Le nombre de professionnels a plus que doublé entre 1973 et 1990, mais le rythme de croissance a évolué dents de scie et a considérablement ralenti depuis 1982. La variati atteignait le sommet de 8,9 % entre 1980 et 1981 et son niveau le plus bas entre 1985 et 1986, avec 0,5 %. Les variations annuelles

Rien ne permet de conclure que l'accès au statut de corporation entraîne une hausse immédiate, directe et passagère de l'effectif

Évolution de l'effectif et des cotisations des corporations professionnelles (1973-1990)

	Effectif total	Variation en %*	Technologues	Variation en %*	Inhalothérapeutes	Variation en %*	Cotisation moyenne en \$	Variation en %*
1973	102 785	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	99	s.o.
1974	110 555	7,6	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	102	3,0
1975	119 681	8,3	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	123	20,6
1976	127 501	6,5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	152	23,6
1977	135 905	6,6	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	171	12,5
1978	140 809	3,6	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	188	9,9
1979	145 620	3,4	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	210	11,7
1980	154 678	6,2	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	226	7,6
1981	168 410	8,9	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	279	23,5
1982	172 909	2,7	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	280	0,4
1983	178 669	3,3	6 951	s.o.	s.o.	s.o.	280	0,0
1984	188 599	5,6	6 606	-5,0	s.o.	s.o.	315	12,5
1985	194 872	3,3	5 810	-12,0	1 234	s.o.	308	-2,3
1986	195 756	0,5	4 999	-14,0	1 443	16,9	337	9,4
1987	202 656	3,5	4 585	-8,3	1 544	7,0	354	5,0
1988	208 430	2,8	4 674	1,9	1 374	-11,0	356	0,6
1989	215 349	3,3	4 822	3,2	1 528	11,2	379	6,5
1990	222 490	3,3	4 854	0,7	1 602	4,8	397	4,7

* Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent.

SOURCE : Québec, Office des professions du Québec, *Rapport annuel*, éditions 1973-1974 à 1989-1990.

sont à peu près stables depuis 1987, les hausses s'échelonnant entre 2,8 et 3,5%.

Rien ne permet donc de conclure que l'accès au statut de corporation entraîne une hausse immédiate, directe et passagère de l'effectif. Son évolution obéit plus probablement à des impératifs économiques liés au marché des professions ou à des facteurs strictement rattachés aux différentes corporations. Ainsi, les données relatives aux technologues révèlent qu'ils ont enregistré des baisses d'effectif appréciables pendant les quatre années qui ont suivi leur reconnaissance juridique, ce que Michel Douville explique par les augmentations extrêmes de la cotisation auxquelles la Corporation a dû se résoudre pour pouvoir se conformer aux exigences de sa nouvelle situation — hausse des frais fixes, et en particulier des salaires par suite de l'augmentation des charges administratives, cotisation à verser au Conseil interprofessionnel du Québec — déterminée en fonction du nombre de membres —, frais d'inspection professionnelle, augmentation du nombre de membres siégeant au Conseil d'administration. En fait, entre la reconnaissance juridique et 1990, l'effectif de la Corporation a enregistré une diminution nette de 30,2%. L'effectif des inhalothérapeutes, pour sa part, évolue à la hausse, mais de façon très irrégulière, avec une augmentation nette de 29,8% entre 1985 et 1990.

Les données relatives à chacune des corporations (que l'on trouve dans les rapports annuels de l'Office) indiquent que, de façon générale, ce sont les corporations de création récente dont l'effectif de départ est relativement modeste qui enregistrent les hausses les plus spectaculaires au cours des années qui suivent leur création. C'est le cas, par exemple, des ergothérapeutes dont le nombre passe de 161, en 1973, à 207 en 1974 et à 298 en 1975, enre-

gistrant des hausses successives de 28,6% et de 44,0%. C'est le cas aussi des hygiénistes dentaires, qui passent de 29 en 1975 à 138 en 1976 et à 328 en 1977, enregistrant des hausses successives de 375,9% et de 137,7%. L'effectif des orthophonistes et audiologistes, par exemple, double entre 1973 et 1977 (108,2%) et celui des podiatres passe de 68 à 144 entre 1975 et 1976 (111,8%).

En somme, l'accession au statut de corporation professionnelle ne semble pas avoir d'incidence uniforme sur l'effectif.

Et la cotisation?

Les mêmes sources révèlent qu'en 1973, les cotisations des nouvelles corporations professionnelles varient entre 10 \$ (technologues médicaux) et 300 \$ (avocats), la cotisation moyenne étant de 98,82\$. Sur les 33 corporations pour lesquelles l'Office publie des données, 23 ont des cotisations de 100 \$ ou moins et 10 seulement, des cotisations qui varient entre 101 \$ et 300 \$. Entre 1972 et

1977, certaines cotisations quadruplent (audioprothésistes, chimistes, ingénieurs), d'autres quintuplent (diététistes) et celle des technologues médicaux passe même d'un seul coup (1973 à 1974) de 10 à 80 \$. Certaines autres cotisations demeurent identiques, comme celle des techniciens dentaires, entre 1972 et 1977, et celle des avocats, pour la même période, que l'on rétablit à 300 \$ en 1977 après une hausse momentanée à 325 \$, en 1976.

Dans l'ensemble, comme l'indique notre tableau, les hausses les plus importantes sont enregistrées entre 1974 et 1975 et entre 1975 et 1976, s'établissant respectivement à 20,6% et 23,6%. (Notons que les fluctuations de la cotisation moyenne enregistrées de 1981 à 1985 sont en partie attribuables aux « caprices » de la cotisation des notaires qui varie entre 425 \$ et 1 925 \$, selon qu'elle englobe ou non l'assurance-responsabilité.)

Pour 1990, la cotisation moyenne s'établit à 397 \$; elle a donc quadruplé depuis 1973. Les cotisations respectives des corporations s'échelonnent entre 100 \$ (infirmières et infirmiers auxiliaires) et 1 500 \$ (chiropraticiens, dont la cotisation s'élevait déjà à 350 \$ en 1975). La médiane s'établit à 330 \$; en d'autres termes, 21 des 40 corporations ont une cotisation inférieure à 330 \$. Seulement 10 corporations ont une cotisation supérieure à 500 \$.

Selon Michel Douville, ce sont les corporations dont les cotisations étaient dérisoires avant leur intégration au système professionnel québécois qui se sont vues dans l'obligation d'opérer de douloureuses majorations pour pouvoir jouer les rôles nouveaux qui leur étaient échus en vertu du Code des professions (en particulier ceux de l'inspection professionnelle et de l'affiliation à la CIQ). Ces majorations étaient d'autant plus importantes que l'effectif était modeste, les coûts de fonctionnement de la corporation devant alors être absorbés par un nombre de membres restreint.

La STQ, avec ses quelque 1 800 membres au total et sa cotisation de 210 \$ (membres agréés pour l'exercice 199H992), semble avoir un léger écart à combler. En effet, six corporations professionnelles seulement ont une cotisation inférieure à 210 \$; trois d'entre elles comptaient entre 19 000 et 61 000 membres en 1990, l'effectif des trois autres variant entre 2 250 et 3 500. Par conséquent, à moins que l'augmentation du nombre d'agréés (par suite de l'intégration des TR2 du Bureau de la traduction), celle du nombre d'adhérents (par suite de l'assouplissement des conditions d'admission - cotisation de 165 \$ pour l'exercice 1991-1992), et l'arrivée de nouveaux membres étudiants - cotisation de 90 \$ pour l'exercice 1991-1992 -, ne supplée, les Estécois devront sans doute se résoudre à une hausse de la cotisation. Une hausse qu'il vaut mieux absorber dès la première année, recommande Michel Douville, si l'on ne veut pas risquer que l'effectif fonde et que les nouveaux membres «à l'essai» quittent le navire. Selon son expérience, il est plus facile de faire accepter une hausse de cotisation au moment où les événements qui la justifient sont encore frais. La bonne volonté diminue en même temps que l'enthousiasme.

La réglementation des honoraires et de la publicité

Faut-il s'attendre à ce que les honoraires des traducteurs, des terminologues et des interprètes leur soient désormais suggérés ou même imposés? La question de la réglementation des honoraires professionnels s'est posée dès l'avènement du corporatisme; et puisqu'il ne semble pas y avoir de solution universelle, elle n'est pas encore résolue. On sait cependant que, dès 1977, l'Office se prononçait en faveur du libre arbitre en ce domaine, déclarant : «La meilleure intervention qui puisse se faire sur les prix des services professionnels consiste à soumettre ces prix aux règles de concurrence d'un marché» (OPQ, *La réglementation des honoraires professionnels dans la pratique privée*).

En 1984, Gérard LeBlanc et André Lemelin réalisaient à la demande de l'Office une étude sur la réglementation des honoraires professionnels et la protection du public. Ils en sont venus à la conclusion que les besoins de protection des consommateurs varient selon la profession et selon la nature du service qui fait l'objet de la transaction, le type de client, etc. Ils mettaient en garde contre les effets secondaires indésirables de la réglementation, c'est-à-dire contre les phénomènes qui risquaient de rendre prohibitif le prix des services professionnels et d'entraîner un gaspillage des ressources de la société. Les auteurs recommandaient à l'Office de «voir à protéger le public par la réglementation des marchés, plutôt que par celle des professions».

L'Office a donc choisi depuis longtemps de privilégier la libre concurrence. Encore récemment (1987), il rendait un avis défavorable sur les requêtes de six corporations relatives à la tarification des honoraires, estimant nécessaire le maintien temporaire d'un tarif indicatif pour certains actes et services dans deux cas particuliers seulement, pour des motifs d'adaptation au jeu de la concurrence.

Quant à la réglementation de la publicité chez les professionnels, l'Office paraît assez ouvert à la libéralisation dans ce domaine, et il semble que ce soient plutôt les corporations qui opposent encore une certaine résistance, craignant les répercussions d'un éventuel laxisme sur l'exercice des professions qu'elles chapeautent. Cette résistance porte avant tout, constate l'Office, sur la possibilité d'annoncer les prix. Le dossier est à suivre, mais il est certain que des barrières sont appelées à tomber si l'on en juge par les tendances qui se manifestent ailleurs au pays et aux États-Unis. Signalons, à ce chapitre, le jugement que rendait la Cour suprême en juin 1990, reconnaissant à certains professionnels ontariens le droit à une publicité non restreinte.

Pas de quoi paniquer

En somme, la reconnaissance juridique arrive peut-être au bon moment. Elle arrive à tout le moins en même temps que d'autres décisions de la STQ qui, semble-t-il, amortiront le choc. Sur 1 strict plan économique, cette mutation aura probablement moins de conséquences que les taxes fédérale et - bientôt - provinciale sur les produits et services. Sur le plan professionnel, les Estécois devront, certes, s'accommoder de leur nouveau harnais et apprendre à en tirer le meilleur. Sur le plan humain, la reconnaissance aura-t-elle pour effet de neutraliser la fougue et le tempérament qui caractérisent les Estécois (dont le Cinquantième nous a

La reconnaissance professionnelle: réflexions d'un observateur privilégié

La Corporation des Technologues des sciences appliquées du Québec fête cette année ses dix ans d'existence. Dans une entrevue qu'il a accordée à Circuit en août dernier, Michel Douville, directeur des affaires professionnelles de la Corporation, relate à grands traits l'expérience de ces dix années et propose ses réflexions.

IL FAUT bien se rendre à l'évidence : la récente histoire du corporatisme au Québec est avare de cas qui puissent nous éclairer sur les «effets» de la reconnaissance professionnelle. Depuis 1973, deux groupes seulement sont entrés dans les rangs des corporations régies par l'Office des professions du Québec. Le premier en date, celui des Technologues des sciences appliquées, a maintenant dix ans de «vécu» corporatif et, fort heureusement pour nous, une expérience qui a largement de quoi alimenter les cogitations.

Michel Douville a bien voulu nous livrer son analyse rétrospective et sa perception des enjeux de la reconnaissance juridique. Directeur des affaires professionnelles de la Corporation, il est au service de l'organisme depuis près de onze ans, ce qui en fait un observateur privilégié de l'évolution du secteur professionnel au Québec.



rappelé les faits d'armes)? Tout dépendra de la chimie nouvelle qui s'installera dans les rapports entre la Corporation, ses membres et l'Office des professions. Le travail qui attend les administrateurs aït tout tracé. •

Josée Ouellet Simard

Références

Conseil interprofessionnel du Québec, *Rapport annuel*, éditions 1977-1978 à 1990-1991.

Corporation professionnelle des inhalomérpemes du Québec, *L'inhaloscope*, vol. 1, n° 1 (oct. 1983) au vol. 8, n° 2 (1990).

Corporation professionnelle des Technologues des sciences appliquées du Québec, *Le Technologue*, vol. 7, n° 3 et 4.

Corporation professionnelle des Technologues des sciences appliquées du Québec, *Rapport annuel*, éditions, 1980-1981 à 1989-1990.

Jacques, Louise, «La publicité, le nouveau dossier chaud de l'Office des professions», *Le Devoir*, Cahier spécial professions, 26 octobre 1990.

Québec, Office des professions du Québec, *La réglementation des honoraires professionnels et la protection du public - Études*, Étude réalisée à la demande de l'Office des professions du Québec par G rald LeBlanc et Andr  Lemelin, Qu bec, 1984.

Qu bec, Office des professions du Qu bec. *Rapport annuel*,  ditions 1973-1974   1989-1990.

Soci t  des traducteurs du Qu bec, *L'Antenne*, vol. XXII, n  3 (juin 1991).

En quelques traits

Le regroupement des Technologues des sciences appliqu es (sous la d nomination initiale de *Corporation des techniciens professionnels de la province de Qu bec*) remonte   1927. La Corporation compte aujourd'hui 5 000 membres. Or, elle pourrait en compter 100 000, selon Michel Douville. «C'est l'une des corporations qui ont une faible repr sentation de leurs membres potentiels et la seule corporation qui soit multidisciplinaire», fait-il remarquer. Le travail des technologues, en effet, recoupe en partie celui d'autres groupes professionnels reconnus par l'Office et exigeant une formation universitaire (chimie, architecture, ing nierie,  valuation, arpentage, fotest rie, agriculture). Ils exercent leur profession dans plus de vingt secteurs technologiques dont les plus connus sont l' lectrotechnique, la m canique, le b timent et les travaux publics. Environ 30% des technologues occupent des postes cadres dans les secteurs techniques et dans la gestion proprement dite.

La Corporation exige des candidats un dipl me d' tudes coll giales et n'impose pas de conditions suppl mentaires, c'est- -dire qu'elle ne fait pas subir d'examen ni ne demande de stage. Sa cotisation s' tablit actuellement   260 \$. Son effectif a toujours vari  entre 4 500 et 6 000 membres. On a bien not  un l ger engorgement en 1988,   la suite de la reconnaissance juridique, de pr ciser Michel Douville, mais lorsque les nouveaux adh rents se sont rendu compte qu'ils n'en tiraient rien de palpable et d'imm diat, ils ont d missionn    un rythme inqui rant. Le d sint r t s'est fait sentir avec une acuit  particuli re dans la fonction publique.   l'heure actuelle, 30 % seulement des membres de la Corporation des Technologues sont employ s de la fonction publique, alors qu'au moins 45% des technologues en exercice (membres et non membres) sont au service de l' tat. Il faut dire que les augmentations de cotisation consid rables auxquelles la Corporation a d  se r soudre pour pouvoir assumer ses nouvelles fonctions a jou  un r le d terminant dans les d parts massifs enregistr s au cours de ses premi res ann es d'existence.

Rien de chang  pour les employeurs?

Le nouveau statut de la Corporation a-t-il incit  les employeurs   recruter davantage leur personnel chez les «techno-

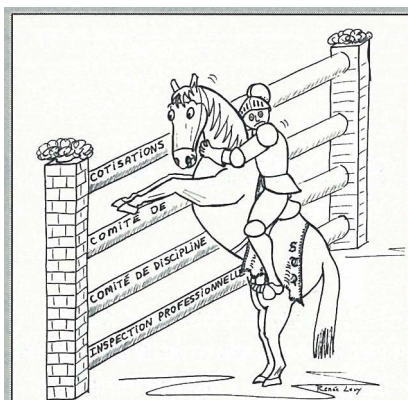
logues professionnels»?   cette question, Michel Douville r pond que les donneurs d'ouvrage qui  taient d j  membres de la corporation, anim s d'une fiert  nouvelle, se sont mis   r clamer des technologues professionnels dans leurs offres d'emploi, mais les employeurs d'envergure comme Bell Canada n'ont pas attach  et n'attachent toujours pas au titre l'importance que l'on aurait pu esp rer. La situation est la m me, fait-il remarquer, pour les ing nieurs, qui sont tr s nombreux   trouver de l'emploi dans les grandes entreprises sans d tenir le titre. Il suffit aux grandes entreprises de s'assurer les services de quelques ing nieurs qui s'acquitteront des travaux exigeant, en vertu de la loi, l'intervention d'un membre de l'Ordre des ing nieurs (la signature de plans, par exemple), apr s quoi elles recrutent massivement parmi les bacheliers en ing nierie non membres de l'Ordre. La situation des ing nieurs diff re en cela de celle des comptables. Les cabinets d'experts-comptables recrutent aussi beaucoup parmi les comptables non d tenteurs de titre, mais ces derniers ont tout int r t   d crocher un titre s'ils veulent gravir les  chelons, les administrateurs des cabinets  tant eux-m mes, le plus souvent, «titularis s» et privil giant ceux qui le sont lorsqu'il s'agit d'avancement.

Il serait, certes, int ressant pour la Soci t  des traducteurs du Qu bec de d terminer quelle est la proportion des donneurs d'ouvrage en traduction qui sont eux-m mes traducteurs, terminologues et interpr tes agr es et qui, pour cette raison, auront plut t tendance   embaucher des traducteurs, terminologues et interpr tes agr es ou   faire appel aux membres de la Corporation exer ant   titre d'autonomes.

Quelle que soit la r action des employeurs   la reconnaissance, Michel Douville insiste sur le fait que la STQ a tout int r t   maintenir son examen d'agr ement. «Il sera votre force», affirme-t-il. Selon lui, l'examen est un atout majeur, une «assurance-qualit » qui a fait la r putation de la STQ. S'il est  limin , qu'est-ce qui diff renciera un membre de la STQ d'un bachelier en traduction? Or, l'Office des professions, pendant plusieurs ann es, a pen h  pour la suppression des conditions suppl mentaires, d'o  la n cessit  d' tre vigilant.

Et pour la profession?

Par corollaire, c'est l'examen qui fera l'int r t du titre d'agr  pour les traducteurs, les terminologues et les interpr tes. On  prouve davantage de fiert  et de satisfaction personnelle   obtenir ce qui est difficile   conqu rir. «C'est beaucoup plus cela qui continuera de rendre la STQ int ressante aupr s des candidats que la reconnaissance juridique», ajoute Michel Douville. Dans un sens, la reconnaissance professionnelle est depuis longtemps ►



a: en e L vy

acquise et le titre réservé ne vient que confirmer la compétence. Rien n'oblige non plus le public à recourir aux services d'un traducteur, d'un terminologue ou d'un interprète agréé.

La déontologie

Michel Douville est très sceptique quant aux progrès que permettraient de réaliser l'application d'un code de déontologie et le travail des comités d'inspection professionnelle. La déontologie est implicite dans les relations d'affaires que l'on veut soutenues. En outre, l'expérience a démontré que, dans la plupart des professions, il est extrêmement difficile de tracer la frontière entre l'acceptable et l'inacceptable, lorsqu'il s'agit de la qualité des services. Il en sera de même pour la traduction. «Les décisions disciplinaires sont devenues des guerres de procédures», affirme Michel Douville, et la faute commise doit être horriblement grave pour qu'un membre soit radié. Les corporations se défont donc de leurs membres les plus indésirables, et «ceux qui sont médiocres restent dans le système».

Les honoraires

«L'augmentation des honoraires? À partir du moment où le champ d'exercice d'une corporation est exclusif et où elle a un monopole, les règles du jeu sont très différentes, et il est plus facile d'imposer au consommateur le prix qu'il paiera. Mais pour les professions à titre réservé, les lois du marché s'appliquent de la même façon que dans les autres secteurs d'activité», dit Michel Douville. Par ailleurs, les donneurs d'ouvrage n'ont le réflexe de privilégier les membres d'une Corporation que s'ils les connaissent bien, ajoute-t-il, et la STQ voudra probable-

ment entreprendre une campagne publicitaire qui lui assure cette présence.

Le décroisement

Si, après dix ans de vie corporative, les technologues tracent un bilan assez tiède de l'évolution de la profession et ne semblent pas y avoir gagné beaucoup, quel motif les anime aujourd'hui? «La perspective d'un décroisement», répond Michel Douville. Certaines des tâches qui entrent dans le champ de compétences des technologues chevauchent celui des architectes, des ingénieurs, des arpenteurs et des évaluateurs. Un an après son accession au statut de corporation professionnelle, une fois entrée dans le système, la Corporation des Technologues s'attaquait à ce problème et commençait à revendiquer le droit d'exécuter certaines tâches jusque-là réservées par la loi à d'autres professions.

Si l'objectif du champ d'exercice exclusif est trop ambitieux, peut-être faut-il, en effet, amener le législateur à modifier les lois régissant l'exercice de certains actes. Les professions ont, certes, pour mission de protéger le public, mais n'ont-elles pas également pour but de préserver leurs prérogatives ou d'élargir leur champ d'exercice, à titre de sociétés d'intérêts?

La Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés cherchera-t-elle aussi, le moment venu, à obtenir l'exclusivité de certains actes professionnels (la traduction des contrats ou de documents officiels, par exemple), afin d'élargir sa sphère d'influence? Voilà un exemple des questions qu'auront à débattre les membres de la future Corporation. •

Josée Ouellet Simard



Le système XLT®, c'est:

Traduction à la carte

- Vitesse de traduction brute: 200 000 mots/heure et plus
- Traduction automatique, ou interactive depuis le traitement de texte
- Générateur de glossaires: 500 000 mots à l'heure et plus
- Dépouilleur de syntagmes (multifenêtres).
- Conjugueur
- Compte-mots ultra-rapide
- Banque de terminologie de plus de 60 000 termes
- Édition et validation des glossaires (multifenêtres)
- Tri et fusion de glossaires
- Optimisation des glossaires (résolution des ambiguïtés sémantiques)
- Bilan de traduction et comparateur de versions
- Compatibilité avec tous les traitements de texte
- Courrier électronique
- Interface avec Termium
- De 1 à 64 utilisateurs simultanément

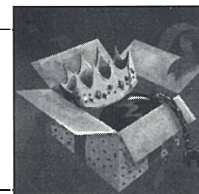
Pour de plus amples renseignements ou pour une démonstration sur vos propres textes:

SOCATRA Inc., 5500 Avenue Royalmount, bureau 320, Ville Mont-Royal, Québec H4P 1H7

Téléphone: (514) 735-7079

Télécopieur: (514) 735-9697

Professional Recognition or Oh!, Not Again!



The Trials and Tribulations of Attaining a Target

by Anne Trindall

IN THE BEGINNING, there were three groups of translators. In time, they decided they should seek recognition as a profession and, in 1968, the three became one- the STQ. Surely no one at that time envisaged that their quest would last for 23 years, a full generation!

During that time, the wheel was reinvented on numerous occasions and the cry generally heard from members of previous committees was "Oh!, not again!" It's well known that there's many a slip 'twixt cup and lip- but professional recognition has surely had more than its fair share of misses.

The Bill was about *to* be passed when the Castonguay-Nepveu Report came down in 1973- and that was the end of that.

Undaunted- well, moderately so- we returned *to* the fray. In 1977, we hosted the International Federation of Translators Congress in Montréal and saw what "real" professionally recognized J anslatars from other countries could do- and we considered we were right up there with them.

At times, though, we grew desperate. On one occasion, we invited an erstwhile luminary of the Office des professions. If he came to a luncheon meeting and spoke to us, he would have *to* think kindly of us, which just proved how naive we were. He came, enjoyed his lunch, and then told us (more elegantly, of course) that the Hesperus had had a better chance of being saved than we did of being recognized! Budgets were eut, drastically.

Some years and hundreds of sheets of paper later, we got the word- and it was "No!" Did we falter? No! The Annual General Meeting voted *to* continue, which we did under the dynamic (as in dynamo) leadership of Nada Kerpan. Meeting after meeting followed, weighing words, burning the midnight electricity and consuming vast quantities of the sandwiches so dear *to* the hearts if not the stamachs, of STQ committee members-and, finally, we had an iron-clad presentation, which was delivered to the Office des professions.

But it just so happened that that was when they decided *to* completely overhaul their organization and, yes, all outstanding applications had *to* be reformulated in line with the new standards. Not again!

Government ministers solemnly assured us of their unqualified support, but we had *to* prove, with examples, that we were prQ- tecting the public. Now, we knew of instances where translators had found major errors in documents, pointed them out to their clients and thus saved them from potentially disastrous lawsuits

d the public from harm. But, not surprisingly, the companies in
* estion were strongly averse *to* such news becoming public (let

Anne Trindall is a panner in the translation firm of J.-P. Coty and Associates Inc. and a past vice-president of the STQ.

alone government) knowledge. So we continued, sometimes breezing along, sometimes in the doldrums.

The quest for professional recognition was handed on and the later standard bearers were able to employ means that previous ones had only envisaged: political lobbying, public relations, a higher profile in Québec City and so on.

Plaudits and acclamations go justly to our President, Betty Cohen, and the current team, headed by Christian Després. But a passing thought should be spared for the many unsung STQ members who tailed doggedly throughout the years *to* gain a slightly firmer foothold and only slide back one step, instead of two or three.

By the way, our recognition was announced in June. Though it has been published in the *Gazette officielle*, we won't receive final government approval until the prescribed two-month waiting period has elapsed. It wouldn't be, couldn't be... Not again! •

Tr

TRANSLATEC CONSEIL LTÉE
393-9393

TECHNITRANS INC.
393-1366

Modem/télécopie G.I, II, **111393-1373**



La reconnaissance : quelques instantanés

Qu'elle suscite des applaudissements, des réserves, des craintes ou même des déceptions, l'annonce de la reconnaissance professionnelle ne laisse personne indifférent. Plusieurs personnalités bien connues de la profession, parmi lesquelles d'anciens présidents de la STQ, nous font part de leurs réactions.

par Stéphane Loysel et Nathalie Poteet

SAUF exception, même les plus «récalcitrants» n'ont pu s'empêcher de ressentir un petit sentiment de fierté en apprenant que l'Office des professions du Québec avait décidé de constituer la Société des traducteurs du Québec en corporation. Cependant, les premiers instants d'euphorie passés, les Estécois ont rapidement pris conscience que cette nouvelle réalité était lourde de conséquences... Et les opinions se sont vite nuancées.

Mission accomplie

«Tout vient à point à qui sait attendre», telle pourrait maintenant devenir la devise de la STQ, qui a enfin terminé sa longue marche vers la reconnaissance juridique. Pour Betty Cohen, présidente actuelle de la STQ, et son équipe, il s'agit certes d'une belle récompense après de longs mois d'habiles négociations. Mais surtout, voilà enfin l'aboutissement d'un mandat que les Estécois, réunis en assemblée extraordinaire, avaient confié à leur Société il y a près de 14 ans.

Aussi, selon Paul Horguelin (président de 1969 à 1971), il serait presque sacrilège de faire la moue après tant d'années de travail, de persévérance et d'attente: «Voilà plus de 40 ans que l'on parle de reconnaissance professionnelle à la STQ et plus de 20 ans que l'on s'évertue à l'obtenir... Je ne puis donc que me réjouir de voir enfin aboutir une quête presque aussi épique que celle du Saint-Graal!»

Prix: médaille de bronze

Néanmoins, certains ne peuvent s'empêcher d'être déçus que le Québec soit arrivé troisième. Étant donné son poids dans la profession au Canada, la STQ aurait bien mérité d'être la première corporation de traducteurs au pays. Or, le sort en a décidé autrement puisque ses deux sœurs de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick l'ont précédée en raflant les première et deuxième places. Aussi devenait-il de plus en plus urgent pour la STQ d'obtenir le statut de corporation. Comme le fait remarquer Nada Kerpan (1979-1981), «il était désormais difficile et injustifiable pour le législateur québécois de refuser ou de retarder plus longtemps une reconnaissance officielle de la profession vu le double précédent, en 1989, d'une reconnaissance juridique en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Il est dommage que le législateur n'ait pas su agir plus vite. Le Québec avait une feuille de route impressionnante - tant du point de vue de l'enseignement et de la réflexion que de l'exercice de la profession...»

Richard Kromp (1988-1990) est même surpris que le dossier ait mis tant de temps à aboutir, et ce malgré l'appui du président de

l'Office des professions, M^r Thomas Mulcair. Lenteur bureaucratique, dira-t-on...

Et la reconnaissance de fait?

Pour beaucoup, la reconnaissance juridique équivaut à un premier pas vers une reconnaissance de fait, c'est-à-dire à une consécration des professions de traducteur, de terminologue et d'interprète. «C'est incontestablement une reconnaissance de la valeur de la profession par la société en général. Si nous n'étions pas parvenus à convaincre les législateurs que nous représentions, pour le fonctionnement de la société, un élément vital, nous n'aurions pas obtenu cette reconnaissance», précise Robert Dubuc, membre d'honneur de la STQ.

Un premier pas, car les traducteurs verront assurément leur prestige et leur autorité s'accroître au Québec, au Canada et l'échelle internationale grâce à leur nouveau statut. «Toutefois, prévient Robert Dubuc, il ne faudrait pas considérer la reconnaissance juridique comme un point d'arrivée.» Au contraire, il s'agit d'un point de départ, d'un *outil* dont les traducteurs devront se servir habilement pour s'affirmer, mettre en valeur leur profession et parvenir à une reconnaissance de fait. Ce sera donc maintenant à chaque membre de faire rayonner la profession.

Un premier pas qui, selon Betty Cohen, dotera les traducteurs d'un plus grand pouvoir d'intervention et de négociation. Pouvoir d'intervention d'abord, car la Corporation pourra dorénavant faire pression auprès des gouvernements pour protester, au nom de la protection de public, contre les traductions médiocres.



Le 14 janvier 1981, la Société des traducteurs du Québec est reçue par le ministre chargé de l'application des lois professionnelles du Québec, le Dr Camille Laurin. De g. à d. dans l'antichambre, le DT Jacques Boulay, membre d'honneur de la STQ, Nada Kerpan, présidente d'alors, et Jean-Paul Coty, président de 1971 à 1974.

Et pouvoir de négociation, car les membres sont maintenant reconnus comme des professionnels au même titre que les comptables, les avocats et, au grand dam de certains, les podiatres, les travailleurs sociaux et les inhalothérapeutes... Longtemps perçus comme des secrétaires bilingues, les traducteurs auront au moins un argument de poids pour faire comprendre aux donneurs d'ouvrage, aux gestionnaires de leur entreprise et au public que, non, il ne suffit pas de parler deux langues pour être bon traducteur.

Leur image sera peut-être modifiée, mais pourront-ils vraiment user de leur prestigieux titre pour revendiquer leurs droits, modifier leurs conditions de travail, justifier leurs tarifs? Selon Robert Dubuc, Betty Cohen, Richard Kromp et bien d'autres, oui. Selon René Deschamps, non: «Je ne crois pas que le titre d'agréé aidera particulièrement les traducteurs. Seraient-ils assez naïfs pour s'imaginer qu'ils auront maintenant un pouvoir de discussion et de



D.R.

*Ci-contre : Marcel Paré.
En bas, de g. à d. : René Deschamps,
Robert Dubuc, Jean-François Joly.*

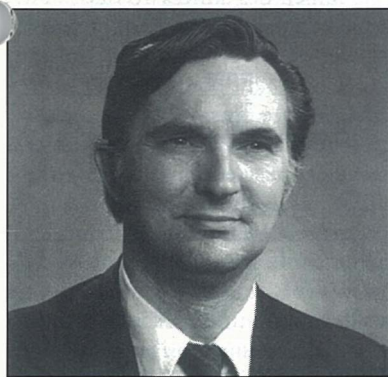


Photo : Studio Stanley



négociation dont ils étaient privés? Les écouterait-on davantage? C'est un processus qui mettra des générations à s'installer... »

Oui, il s'agit en effet d'une question de temps. Et si le processus promet d'être long, il vient tout de même de se mettre en branle, car la balle est maintenant dans le camp des traducteurs. En premier lieu, il faudra «utiliser au maximum le levier du programme de communications extérieures pour bien profiter des bénéfices de la reconnaissance», souligne Richard Kromp. Autrement dit, annoncer, avec tambours et trompettes, qu'une nouvelle corporation a vu le jour; expliquer clairement au public, dont nous sommes les valeureux défenseurs, quel est le rôle du traducteur, du terminologue, de l'interprète et du rédacteur. La STQ n'entend sûrement pas laisser passer le coche, car une campagne de publicité en bonne et due forme est déjà prévue pour bientôt.

Mais il y a plus. En réalité, la reconnaissance de fait dépend de la qualité du travail des traducteurs. «On va maintenant mettre

sur le marché un traducteur agréé, quelqu'un à qui le public fera confiance. Les critères d'admission de la Corporation devront donc être beaucoup plus stricts», souligne Jean-Paul Coty (1971-1974). Malgré le faible taux de réussite à l'examen d'agrément de la STQ, celui-ci estime que les critères d'admission et de correction actuels sont trop lâches : «Beaucoup de traducteurs vont vouloir accéder à la Corporation. Le public choisira de préférence un T.A. pour plus de certitude et de sûreté (et ce, même s'il existe d'excellents traducteurs non agréés). Par conséquent, l'examen d'agrément doit être plus sévère», poursuit-il.

Robert Dubuc partage cet avis : «La reconnaissance de notre profession implique des obligations de compétence accrues, car elle aura de nombreuses répercussions juridiques, dont des possibilités de poursuites et de sanctions. Désormais responsables devant le public, les traducteurs doivent resserrer les critères d'admission et attester d'une compétence langagière absolument indéfectible, point sur lequel il reste des progrès à faire. »

Vers une bureaucratisation croissante?

Si la reconnaissance juridique donnera une bonne publicité à la profession, elle comportera également tout un appareil bureaucratique et administratif : création de comités d'inspection, de discipline et d'arbitrage des litiges, droit de regard gouvernemental, présence d'administrateurs de l'Office des professions au conseil d'administration, etc. Cette perspective n'est pas sans éveiller certaines inquiétudes chez bon nombre de traducteurs. Selon Robert Dubuc, la «fonctionnarisation» de la profession est un danger contre lequel les traducteurs devront se prémunir, afin de maintenir l'esprit de famille qui a toujours existé au sein de la Société.

Jean-Paul Coty partage ces réserves, ajoutant que le conseil d'administration et le président ou la présidente auront un rôle de tout premier plan à jouer à cet égard. Richard Kromp reconnaît lui aussi le danger du fonctionnarisme au sein de la Corporation, tant pour la profession que pour le public lui-même : «Il serait fort regrettable de s'embourber dans des structures administratives inutiles lorsqu'en fait, le but de la

reconnaissance professionnelle est la protection du public. Il faut donc éviter cet écueil car, au bout du compte, le seul résultat d'une bureaucratisation excessive est d'annihiler les conséquences de l'action.» Marcel Paré (membre d'honneur de la STQ), en revanche, reste optimiste, estimant que le droit de regard gouvernemental, en particulier, ne représente pas une menace pour la profession: «Je ne pense pas qu'il y ait lieu de trop appréhender la présence de l'État. Les traducteurs ont prouvé qu'ils étaient capables de former une société; la profession et ses membres sont maintenant mûrs pour accéder à un nouveau palier d'organisation», sous réserve, selon ses propres termes, de certaines «chinoiseries administratives».

Ce sont ces mêmes chinoiseries qui amènent René Deschamps à brosser un tableau beaucoup plus sombre : «C'est maintenant l'État qui aura la haute main sur la profession. Cette ingérence deviendra une nappe d'huile - véritable marée noire - qui

alourdira le fonctionnement de la STQ. C'est un viol de l'autonomie et de l'intimité de la Société (fonds d'indemnisation, comité d'inspection professionnelle, publicité, normes d'équivalence des diplômes, administration financière, tarif d'honoraires, etc.). Est-ce bien cela que nous voulions? », s'interroge-t-il.

Sans être aussi pessimiste, Jean-François Joly (1983-1986) reconnaît néanmoins les lourdeurs et les lenteurs du système professionnel québécois; mais, selon lui, la création de structures bureaucratiques est, dans une certaine mesure, nécessaire au fonctionnement de la nouvelle corporation: «Nos responsabilités et nos pouvoirs accrus nous amèneront certainement à augmenter nos ressources pour parvenir à une gestion cohérente et efficace de tous les dossiers : conseils, information et contrôles sur la pratique professionnelle, discipline, concertation avec les universités, relations publiques, etc. Tout ne pourra pas être fait par des bénévoles. Nous devons donc générer nos propres instruments bureaucratiques. »

La reconnaissance juridique, une solution anachronique?

Plus de 20 ans après la première demande, la reconnaissance juridique répond-elle toujours aux besoins des traducteurs? Est-elle encore d'actualité, compte tenu des changements survenus depuis? Paul Horguelin résume fort bien la question. Ayant participé au dossier de la première demande, en 1969, il prend un certain recul vis-à-vis de la reconnaissance professionnelle qui, 20 ans après, n'est plus ce qu'elle était: «Les objectifs de l'époque étaient l'organisation de la profession et la défense des intérêts professionnels des membres. On parlait certes de la protection du public, mais celle-ci ne figurait pas parmi les buts visés dans le projet de loi II4. En outre, la loi qui devait constituer la STQ en corporation était très peu contraignante: elle accordait le titre réservé de *traducteur agréé*, et n'exigeait pratiquement rien en retour.

«C'est dire que la reconnaissance professionnelle que la STQ vient d'obtenir est assez éloignée de celle qu'elle recherchait en 1970. L'étiquette est la même, mais le contenu a changé. Entre-temps, en effet, la profession s'est très bien organisée elle-même (on se l'est assez fait dire à Québec: "Que voulez-vous de plus?"), mais surtout, la loi 250 a modifié les données : la protection du public est devenue la principale fonction des nouvelles corporations professionnelles, la défense des intérêts des membres passant au second plan. Et puis, on a imposé aux professions reconnues un assez lourd appareil administratif et un droit de regard de l'extérieur. Alors, le jeu en vaut-il la chandelle? L'avenir le dira... »

Richard Kromp rappelle cependant que le dossier de la reconnaissance a fait l'objet d'une mise au point systématique à chaque assemblée générale depuis 1980, et que le mandat confié au comité chargé du dossier a été renouvelé tous les ans depuis. Or, quand un mandat est confié par l'assemblée générale, il représente de toute évidence la volonté des membres.

Par ailleurs, selon Betsy Cohen, même si les données ont considérablement évolué depuis la dernière demande, il ne faut pas oublier que la reconnaissance professionnelle a été un moteur puissant et qu'elle n'en continue pas moins de répondre aux intérêts immédiats de la profession : «La reconnaissance est peut-être moins utile qu'elle n'aurait pu l'être il y a 20 ans. Il est certain que, dans l'intervalle, nous nous sommes organisés. Mais, si nous n'avions pas eu cet objectif il y a 20 ans, nous ne serions pas structurés comme nous le sommes. La poursuite de cet objectif a fait que la STQ a marché dans un sens. Il est par ailleurs toujours valable, car la profession est encore méconnue du public. »

Il est vrai que, parallèlement à la poursuite de ses démarches juridiques, la STQ n'a pas lésiné sur les efforts visant à lui assurer une reconnaissance de fait, pour finir par s'imposer de mieux en mieux par elle-même. Mais est-ce là une raison suffisante pour parler d'anachronisme? Non, selon Jean-François Joly: «La forme de reconnaissance professionnelle que la STQ va obtenir est très moderne. Notre Société est fondée sur la libre concurrence, la valorisation de la compétence et l'image (au sens marketing du terme). Notre statut de profession à titre réservé respectera le principe de libre concurrence et nous donnera plus de poids pour jouer sur la compétence et l'image. Or, si nos comportements professionnels sont sans doute plus homogènes qu'il y a 20 ans, même s'ils demeurent perfectibles, notre image est loin de ce qu'elle devrait être. En ce sens, nous avons vraiment besoin de la reconnaissance professionnelle. »

René Deschamps ne partage pas du tout cet avis; d'après lui, la reconnaissance juridique, loin de servir les intérêts de la profession, va imposer un fardeau inutile: «Je n'ai jamais été un chaud partisan de la reconnaissance professionnelle pour les

membres de la STQ parce que j'estime qu'elle n'en a pas besoin, c'est-à-dire qu'elle n'en a *plus* besoin. Elle avait réussi, au fil des ans, à prendre sa place et à s'affirmer comme l'Association représentant officiellement la profession. »

«Et maintenant que l'arbre est bien enraciné, que son tronc est solide comme un roc, que ses branches résistent aux grands vents, et qu'il a même commencé à porter ses fruits, voilà qu'on lui impose un tuteur! Il y a 25 ans, cet appui aurait sans doute été fort utile, voire indispensable. Vers le milieu des années 70 déjà, j'estimais que la STQ pouvait très bien se tirer d'affaire, disposant de tous les éléments voulus pour voler de ses propres ailes. Loiseau, sorti du nid, avait vraiment tout ce qu'il faut pour protéger la profession et le traducteur.» René Deschamps ajoute pourtant : «Malgré ces propos pessimistes, je reste attaché à la profession et à la STQ. Et je continuerai de travailler consciencieusement. »

À nous de jouer

Toujours est-il que la Société est sur le point de devenir officiellement Corporation, comme le souhaitait la majorité de ses membres. Bien sûr, nous pouvons émettre une multitude d'hypothèses sur l'avenir qui nous attend; bien sûr, nos responsabilités face au public seront plus grandes; mais la reconnaissance juridique marque tout de même une évolution dans l'histoire de la traduction au Québec, et en soi, tout changement peut être porteur de bénéfices. Les membres de la STQ ont obtenu le titre réservé qu'ils recherchaient: à eux de cultiver leur nouveau statut et d'en retirer les fruits. Et si, comme il faut le souhaiter, la reconnaissance ne se révèle pas un fardeau, elle n'en imposera pas moins certaines contraintes face auxquelles, selon Jean-François Joly, «il faut espérer que nous gagnerons en sagesse ce que nous perdrons en spontanéité». •



Euphorie ou indifférence? Dans ce dossier débordant de rebondissements qu'est la reconnaissance professionnelle, chaque détail appelle une réflexion en profondeur... et en souplesse.

par Véronique Décarie

RÉSERVE oblige, nous rappelait Marie-Christine Blais à la plénière du congrès; c'est un accueil étonnamment « poli » qu'ont fait les participants au dénouement d'une saga longue de vingt-trois ans. Après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick (0, le Québec obtient cette reconnaissance juridique tant revendiquée des titres réservés de traducteur, interprète et terminologue agréé. Certains n'y croyaient plus; d'autres jubilent; d'autres, enfin, craignent d'y perdre des plumes déjà rendues rares par la récession et ce champ de mines qu'est devenu le secteur langagier dans le contexte politique actuel. Que ruminent donc nos divers groupes d'Estécois derrière cette apparente 'édeur?

Des laissés-pour-compte?

Chez les terminologues, qui, tout appelés qu'ils soient à être reconnus, se voient refuser l'accès au nom de la nouvelle corporation, on oscille entre dépit et sérénité. Bien conscients des efforts du Conseil auprès de l'Office des professions, ces spécialistes aussi méconnus que minoritaires ne prônent toutefois pas la défense de leur « visibilité » au risque d'un échec global du dossier de la reconnaissance. Après tout, on ne sacrifie pas une cause pareille, surtout compte tenu du lien moins immédiat qui relie le grand public (dont la protection entre en jeu) à l'activité terminologique. Certains se demandent par ailleurs si l'intervention de l'OLF à l'appui d'un de ses secteurs de prédilection n'aurait pas suffi à renverser la vapeur. La défense de la langue n'englobe-t-elle pas celle de toute profession langagière, particulièrement en pleine période de réduction de postes dans les entreprises?

La relève

Du côté de la gent étudiante, on note une érosion marquée des croyances. Certes, comment douter de la santé, du dynamisme d'un organisme capable, pendant deux décennies, de livrer bataille sans relâche? Mais aux yeux des futurs praticiens, un fossé béant s'ouvre encore entre l'université et le marché du travail. La perspective de l'agrément terrorise nos aspirants professionnels, inquiets aussi de l'augmentation prévisible des cotisations à des niveaux quasi prohibitifs. En outre, sans exclusivité dans l'exercice de la profession, c'est aux seuls donneurs d'ouvrage qu'incombera l'évaluation des compétences, craint-on. Indifférents aux garanties offertes par le titre réservé, ceux-ci continueront de se fier avant

tout aux tarifs et à la loi du « bouche à oreille », estiment certains étudiants - qui s'inclinent devant la toute-puissance de tels impératifs gestionnels. Plus que jamais déterminés à se mettre au diapason du client, ils ne doutent cependant pas de leur aptitude à promouvoir, avec ou sans titre, un sain équilibre entre purisme et laxisme.

Gai savoir et dure réalité

Qu'en est-il des réactions du corps professoral? N'oublions pas que ses membres jouissent déjà d'une indéniable reconnaissance à titre d'enseignants et de chercheurs. En outre, l'absence notoire

d'écoles de traduction « autonomes » au Québec entraîne l'assujettissement des programmes aux orientations de chaque université, dont on sait que certaines accordent une priorité croissante à la recherche plutôt qu'à l'enseignement. Il va

sans dire qu'une étroite collaboration s'imposera entre la future corporation et les établissements de formation, principaux « fournisseurs d'Estécois ». On verrait toutefois d'un bien mauvais œil, dans les milieux pédagogiques, toute tentative « d'ingérence » des praticiens dans l'établissement des programmes. Jeter des ponts, oui, mais en respectant au profit de tous la différence des démarches, notamment en matière de théorie.

De la publicité avant toute chose!

Pour échapper au brouillage des cartes dans un marché où cohabiteront désormais langagiers « de jure » et « de facto », il importe de faire résonner haut et fort, d'entrée de jeu, la spécificité toute pratique de cette « étiquette » d'agréé, ignorée du public. Membres et non-membres jugent crucial de s'attaquer dès maintenant au mythe du spécialiste inRexible, vendant à prix d'or des compétences plus voisines de l'idéalisme que de la débrouillardise éclairée.

D'autre part, d'aucuns préconisent avec insistance une redéfinition du processus d'agrément avec spécialisation par domaine général (technique, administratif, médical, etc.). Il va sans dire que la compétence n'est nullement l'apanage des seuls candidats ayant réussi à un examen que l'on juge parfois assez éloigné des conditions réelles de travail.

Faire de cette valeur ajoutée qu'est l'agrément estécois une norme non seulement reconnue, mais connue, non seulement stricte, mais aussi dynamique et détaillée, voilà le secret d'un amarrage sûr du vaisseau juridique aux rivages du marché. •



Un nouveau partenaire qui impose et propose- l'Office des professions

Le partage des objectifs... et celui des pouvoirs

par Louise Brunette

D'ENTRÉE de jeu, précisons le rôle de l'Office des professions : régir les corporations professionnelles. Si l'Office surveille les associations professionnelles, il ne contrôle toutefois pas l'exercice de chaque profession. En ce qui concerne les traducteurs, les terminologues et les interprètes, ce rôle revient à la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec.

La confusion et, il faut le dire, l'anxiété, provoquées chez certains d'entre nous par l'arrivée de l'Office des professions dans notre activité professionnelle, nous amènent à vouloir préciser les domaines d'intervention de ce nouveau partenaire. Voyons ce que prévoit le *Code des professions* en cette matière, en distinguant les secteurs de la profession dans lesquels l'Office a un pouvoir coercitif ou juridique et ceux dans lesquels son action est incitative. À l'occasion, nous nous arrêterons aux conséquences de ces pouvoirs de l'Office sur la vie de l'ancienne Société des traducteurs du Québec.

L'Office impose...

La Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés est tenue de veiller à la protection du public. Dans les faits, cette règle peut signifier pour les titulaires de l'un ou l'autre des titres réservés le devoir de signaler à l'attention de la Corporation tout usage illicite, direct ou indirect, de l'un ou l'autre de ces titres. Également, les membres de la Corporation ont l'obligation, toujours dans la perspective de protection du public, de faire connaître leur Corporation.

L'Office intervient pour une certaine part dans les décisions qui touchent la composition et le mandat du Bureau, ainsi que le rôle de la personne occupant la présidence. Les modalités d'élection et les mécanismes de destitution des membres du Bureau sont en outre fixés par l'Office. La question de la représentation régionale relève aussi de l'autorité de cet organisme. Concrètement, nous verrons donc peu à peu se modifier la constitution du bureau et du conseil actuels de la STQ.

La Corporation est tenue par règlement de rédiger et d'administrer un code de déontologie. À ce sujet, comme à propos du règlement intérieur, tout reste encore à négocier. (Pour accomplir cette mission délicate, la Corporation fera vraisemblablement appel à un avocat.) Le code en question devra, par exemple, définir les actes mettant en péril la dignité de la profession et fixer les règles relatives au secret professionnel. Autre champ d'activité où la Corporation doit se conformer aux directives de l'Office : la publicité. En effet, le *Code* impose à toute corporation de déterminer des règlements sur les pratiques publicitaires de ses membres.

L'Office régit encore les règlements en matière d'inspection professionnelle et de discipline, y compris les modalités de nomination et de rémunération des membres des comités responsables de ces deux aspects de la vie de la corporation. Il fixe évidemment

les mandats et les pouvoirs de ces comités, tout en décidant des procédures de présentation des plaintes et de l'application des sanctions imposées par le Tribunal des professions.

Pour se conformer à ces obligations, l'ancien comité de la Reconnaissance professionnelle prévoit la constitution de deux sous-comités s'intéressant respectivement à la réglementation générale et aux pratiques professionnelles. Ces groupes seront chargés de la rédaction du code de déontologie et du règlement général.

L'Office propose...

Le *Code des professions* favorisant la création de comités, nous ne verrons pas, du moins pour l'instant, l'avènement de changements radicaux dans la constitution des comités de la STQ. Bien

Projet de lettres patentes

La *GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC* publiait le 28 août 1991 le projet de lettres patentes de la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec, avis dont voici le libellé,

Code des professions
(L.R.Q., c. C-26)

Traducteurs et interprètes agréés du Québec - Projet de lettres patentes

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles donne avis, par les présentes, conformément au deuxième alinéa de l'article 27 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), que les lettres patentes concernant la constitution de la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec, dont le texte apparaît ci-dessous, seront soumises pour approbation du gouvernement à l'expiration d'un délai de 60 jours à compter de la présente publication.

Toute personne ayant des commentaires à formuler sur ces lettres patentes est priée de les transmettre, avant l'expiration de ce délai, au président de l'Office des professions du Québec, complexe de la place Jacques-Cartier, 320, rue Saint-Joseph Est, 1^{er} étage, Québec (Québec), G1K 8G5. Ces commentaires peuvent être transmis par l'Office à la Société des traducteurs du Québec ainsi qu'aux personnes, ministères ou organismes intéressés.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles
RAYMOND SAVOIE

sûr, certains d'entre eux comme ceux de la Discipline et de la Recherche changeront de vocation, mais, pour la plus grande partie, les modifications éventuelles étaient déjà inscrites dans le plan de rationalisation de l'action des comités mis au point par l'ancien Conseil. C'est ainsi que pour ce qui concerne la gestion des comités, on peut s'attendre à voir ceux-ci regroupés en secteurs relevant eux-mêmes des membres du Bureau.

L'Office des professions préconise pour les corporations la mise en place de programmes de formation, y compris l'établissement d'un stage obligatoire. À ce chapitre, notre corporation a déjà prévu la mise en place de cours ciblés sur les adhérents, c'est-à-dire des cours de perfectionnement axés sur la réussite de l'examen d'agrément, appelé à faire partie de nos mœurs pour une période indéterminée... La formation permanente ne sera pas non plus négligée.

Il est suggéré aux corporations professionnelles de définir des classes de spécialité dans leur discipline. Si la STQ était familiarisée avec la diversité dans l'activité professionnelle, la nouvelle corporation devra la considérer d'un œil nouveau. En effet, diversification n'est plus, pour nous, synonyme de sections professionnelles, puisque ces dernières vont disparaître en même temps que seront abolis leurs bureaux respectifs. Désormais, un seul et même règlement régira les quatre sections, mais dans l'esprit des proposi-

tions de l'Office, il y aura au Bureau des représentants des sections de fait.

Le Code se montre favorable à l'existence d'une «publication officielle ou régulière que la corporation adresse à ses membres». Pas de grands changements à prévoir à ce chapitre puisque la corporation peut déjà compter sur *L'Antenne* et sur *Circuit*, dont la vocation est cependant plus large. Toutefois, les relations de ces deux publications avec le Bureau de la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes du Québec pourraient obéir à des règles nouvelles. S'il est trop tôt pour se prononcer sur l'orientation à donner à ces rapports, on est toutefois déjà assuré de la participation de nos deux organes d'information aux réunions de secteurs.

Enfin, la collaboration de la corporation avec les établissements d'enseignement est vivement souhaitée par l'Office. C'est ainsi que le Code préconise l'action concertée de la corporation et des universités, par exemple, dans la mise en place de programmes d'études menant aux diplômes qui donnent accès à l'un ou l'autre de nos titres réservés.

Si notre association avec l'Office des professions comporte une part de contrainte, elle nous laisse aussi une énorme liberté. Il est important de rappeler une fois encore que le but primordial de cet organisme n'est pas de contrôler l'exercice de la profession mais de protéger le public. •

Lettres patentes concernant la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec

ATIENDU Qu'en vertu de l'article 27 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), le **gouvernement** peut, après consultation de l'Office des professions du Québec et du Conseil interprofessionnel du Québec, constituer par lettres patentes toute corporation professionnelle groupant les personnes auxquelles, en vue de la protection du public, il juge nécessaire d'attribuer un titre réservé;

ATIENDU QUE la Société des traducteurs du Québec a formulé une demande auprès de l'Office **afin** de se voir reconnaître au nombre des professions régies par le Code;

ATIENDU QUE l'Office, conformément au pouvoir qui lui est octroyé par l'article 12 du Code a suggéré, le 24 octobre 1990, au ministre responsable de l'application des lois professionnelles, la constitution de la Corporation professionnelle des traductrices et traducteurs agréés du Québec, compte tenu des facteurs **mentionnés** à l'article 25 de ce Code;

ATIENDU QUE le Conseil interprofessionnel a été consulté quant à la constitution de cette corporation;

À CES CAUSES, en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code, nous avons institué et, par les présentes lettres patentes, instituons une corporation professionnelle à titre réservé sous le nom de «Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec».

La corporation est régie par le Code des professions.

Seul le détenteur d'un permis valide à cette **fin** et inscrit au tableau **de** la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec peut utiliser le titre de «traducteur agréé», «traductrice agréée», «terminologue agréé», «terminologue agréée», «interprète agréé», «interprète agréée», «**certified** translator», «**certified** terminologist» ou «certified interpreter» et nul ne peut utiliser un titre pouvant laisser croire qu'il l'est.

Un membre de la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec peut exercer les activités professionnelles suivantes, en outre de celles qui lui sont autrement permises par la loi:

fournir des services de traduction de textes, paroles ou termes, d'une langue dans une autre, à titre d'intermédiaire entre des personnes de langues différentes.

La corporation a son siège social dans la Communauté urbaine de Montréal.

Les membres agréés au (inscrire ici la date de la publication, par le gouvernement, des lettres patentes constituant la corporation) [de la Société] des traducteurs du Québec sont inscrits au Tableau de la corporation. Le Bureau de la corporation délivre à chacun d'eux un permis.

Les autres personnes qui ne sont pas membres agréés de cette Société à cette date doivent, pour obtenir un permis de la corporation et être inscrites au Tableau de cette dernière, se conformer aux conditions imposées le 28 août 1991 par la Société pour devenir membre agréé, jusqu'à ce que les règlements **déterminant** les diplômes et, le **cas** échéant, les autres conditions donnant ouverture à ce permis soient adoptés conformément au Code.

Le Bureau provisoire de la corporation est composé de 16 administrateurs, dont dix (10) traducteurs, un (1) terminologue et un (1) interprète membres de la Société des traducteurs du Québec et désignés par celle-ci, un (1) interprète judiciaire accrédité par le ministère de la Justice, également désigné par la Société des **traducteurs** du Québec, et trois **(3)** personnes nommées par l'Office de la manière prévue à l'article 78 du Code. L'élection du président et des autres officiers de la corporation est tenue au sein des administrateurs provisoires, après leur entrée en fonction. Ils demeurent en fonction jusqu'à la première élection des membres du Bureau tenue conformément au Code.

Tant qu'un règlement exigé ou autorisé par le Code n'est pas en vigueur, le Bureau de la corporation peut, par résolution, appliquer à ses membres les règles qui régissent les membres agréés de la Société des traducteurs du Québec au 28 août 1991 concernant l'objet visé par ce règlement. Toutefois, ces règles doivent être compatibles **avec** les dispositions du Code et des règlements adoptés en vertu de celui-ci. •



Pour faire connaissance avec la reconnaissance

Quels sont les pouvoirs et les fonctions de l'Office? des corporations professionnelles? Pourquoi la STQ a-t-elle passé l'épreuve et quel est le régime auquel elle sera soumise? Quelques éclaircissements qui permettront de démêler l'écheveau.

par Jean-Jacques Lavoie

AVEC la reconnaissance professionnelle, la Société des traducteurs du Québec se trouvera intégrée dans un cadre d'organisation professionnelle unique et imposant issu de ce qu'il est convenu d'appeler la *Réforme des professions*, mise en branle par la publication, en 1970, du rapport de la Commission d'enquête Castonguay-Nepveu.

«Ce rapport concluait à la nécessité d'ajouter aux éléments existants et autogérés, soit les corporations professionnelles et le

Conseil interprofessionnel, de nouveaux intervenants dotés d'un mandat de surveillance, dont un ministre responsable de l'application des lois professionnelles, un organisme régulateur des professions, et un certain nombre d'administrateurs qui ne sont pas membres de corporations professionnelles.» Le gouvernement a donné suite aux recommandations de la Commission en adoptant un ensemble de lois (une pour chacune des professions reconnues à l'époque) qui s'articulent autour d'une pièce maîtresse, le *Code des professions*, dont certaines parties sont entrées en vigueur dès le mois de juillet 1973, et en créant l'Office des professions.

Plan de campagne 1991-1992

Circuit a demandé à Christian Després, l'un de ceux qui ont travaillé assidûment au dossier de la reconnaissance professionnelle au cours des dernières années, d'esquisser le programme de la STQ pour l'exercice 1991-1992.

AU SENTIMENT d'euphorie qui s'était emparé des membres du conseil d'administration de la Société des traducteurs du Québec, comme d'une multitude d'Estécois, après l'annonce, par le président de l'Office des professions du Québec (OPQ), de la constitution prochaine de la corporation professionnelle, a rapidement succédé une atmosphère de fébrilité. En effet, dès le mardi 18 juin dernier, soit moins d'une semaine après le congrès de la Société, le conseil se réunissait afin de planifier ses activités pour l'exercice 1991-1992.

Le conseil a arrêté quatre grands objectifs pour l'année qui vient et anticipé les principaux changements susceptibles de survenir à plus ou moins court terme. Mais faisons d'abord le point.

Ceux et celles qui ont assisté au congrès se rappelleront que le président de l'OPQ avait annoncé que le projet de lettres patentes constituant la corporation professionnelle devait être soumis à l'approbation du Conseil des ministres. Cette étape a été franchie au début d'août et le projet de lettres patentes paraissait dans la livraison du 28 août de la *Gazette officielle du Québec*. Au terme d'une période de 60 jours à compter de cette date, si aucune modification ne survient, le projet sera adopté et la corporation sera officiellement constituée.

Ces précisions sont importantes, car les événements auront certaines répercussions immédiates majeures sur les activités de la STQ au cours de l'année qui vient. Une fois la corporation officiellement constituée, la STQ ne cessera pas d'exister sur-le-champ, mais les Estécois deviendront membres de la nouvelle corporation. Nous utiliserons indistinctement ici le terme corporation pour désigner et la STQ et la future corporation. Signalons que la plu-

part des mesures de rationalisation en cours ou envisagées le seraient indépendamment de la reconnaissance professionnelle.

Au cours de sa journée de planification, le conseil d'administration a dégagé quatre grands objectifs: l'organisation de la corporation, l'image externe, l'image interne et l'adaptation de la gestion.

L'organisation de la corporation

Le conseil a d'abord donné son aval à un projet de réaménagement des responsabilités au sein de ses membres afin de libérer les membres du bureau de direction de certaines tâches, de sorte qu'ils puissent accorder davantage de temps à des activités de coordination et de planification dans une perspective plus globale. Auparavant, chacun des dix-huit membres du conseil était chargé d'un ou de plusieurs comités. Ces différents comités ainsi que diverses responsabilités ont été regroupés en grands secteurs d'activité connexes, chacun de ces secteurs relevant d'un membre du bureau. Ainsi, Diane Blais-Ialenti, première vice-présidente, est responsable du secteur des communications qui regroupe sept comités et sous-comités dont ceux des relations publiques et des relations avec les universités, *Circuit* et *l'Antenne*.

De cette façon, le bureau peut travailler plus librement aux grandes orientations de la corporation, tout en assurant une meilleure coordination des travaux de divers comités et sous-comités.

Fait important à signaler, le conseil (qui s'appellera «Bureau» ne comptera plus dix-huit administrateurs, mais seize, une fois nouvelle corporation créée. De ces seize administrateurs, douze

Institué en septembre 1973, l'Office des professions est « d'abord un organisme de surveillance dont la finalité est d'assurer la protection du public par la régulation des professions ». La protection du public constitue d'ailleurs l'objet premier de l'ensemble de la législation professionnelle québécoise. L'Office relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles. Sa direction est assurée par un conseil d'administration composé de cinq membres nommés par le gouvernement (dont trois sont choisis parmi une liste d'au moins cinq noms, fournie par le Conseil interprofessionnel).

Outre la protection du public, le *Code des professions* (article 12) attribue de nombreux pouvoirs et fonctions à l'Office. Ces attributions ont notamment trait aux questions suivantes qui concernent directement les modalités d'exercice de chacune des professions constituées en corporations:

- code de déontologie;
- procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres;
- inspection professionnelle;
- publicité des membres;
- limitation ou suspension du droit d'exercice ou révocation de permis.

seront des membres agréés (dont au moins un interprète et un terminologue), un sera un interprète judiciaire et trois seront des personnes de l'extérieur nommées par l'OPQ. Un Bureau provisoire, formé en partie de membres actuels du conseil, sera constitué jusqu'à l'élection d'un nouveau Bureau selon les dispositions législatives qui s'appliquent. Deux conséquences importantes découlent ~~de ce~~ qui précède. D'une part, les membres du conseil actuel ne feront pas tous partie du prochain Bureau. D'autre part, il est fort possible que les membres de la corporation actuelle doivent élire un nouveau Bureau avant juin prochain, mois au cours duquel aurait théoriquement lieu la prochaine assemblée générale. Cela dépendra de la date à laquelle la corpo-ration professionnelle sera officiellement constituée.

Dans le cadre de ces activités d'organisation de la corporation, le comité de la Reconnaissance professionnelle a formé deux sous-comités respectivement chargés de revoir ou de préparer, selon le cas, les divers règlements soit obligatoires, soit facultatifs mais nécessaires à la bonne marche de la corporation, qui devront être soumis à l'OPQ, et de réviser les normes professionnelles qui serviront notamment à la mise en place du système d'inspection.

Par ailleurs, des négociations ont été amorcées avec les universités afin de mettre à jour les rapports de la STQ avec celles-ci à l'aube de la reconnaissance professionnelle. Enfin, de façon générale, les membres du conseil poursuivent leur réflexion sur l'établissement de tous les mécanismes nécessaires à la bonne marche d'une corporation professionnelle.

Image externe, image interne et adaptation de la gestion

Une fois la nouvelle corporation constituée, ses membres appartiendront, si vous me permettez l'expression, à une « créa-ture publique ». Ils feront partie d'une profession reconnue non plus seulement dans les faits, mais également dans la loi, avec tous les droits et les devoirs qui en découlent. Des mesures l'information et de promotion sont envisagées afin de faire connaître davantage l'existence de la corporation aux organismes

L'Office, qui possède les caractéristiques d'un organisme autonome par rapport au gouvernement, est aussi chargé de s'assurer de la bonne administration financière des corporations professionnelles et voit à la nomination d'administrateurs qui représentent le public au Bureau de chacune des corporations. Il peut suggérer la constitution de nouvelles corporations ou la fusion ou la dissolution de corporations existantes.

La constitution de nouvelles corporations

L'article 25 du *Code des professions* établit les facteurs dont il est tenu compte pour déterminer si un regroupement doit ou non être constitué en corporation professionnelle. Les voici:

- les connaissances requises pour exercer les activités des personnes qui seraient régies par la corporation dont la constitution est proposée;
- le degré d'autonomie dont jouissent les personnes qui seraient membres de la corporation dans l'exercice des activités dont il s'agit, et la difficulté de porter un jugement sur ces activités pour des gens ne possédant pas une formation et une qualification de même nature;
- le caractère personnel des rapports entre ces personnes et les gens recourant à leurs services, en raison de la confiance particulière que ces derniers sont appelés à leur témoigner, par le fait notamment qu'elles leur dispensent des soins ou qu'elles adminis-

professionnels et autres, aux clients et membres potentiels et au public en général. Mais cet objectif est l'affaire de tous les membres, qui sont des ambassadeurs de la profession.

La promotion de l'image interne, quant à elle, sera axée sur deux thèmes principaux: information et formation.

En matière d'information, le conseil a demandé que soit étudiée la possibilité d'augmenter la fréquence de publication de *t'Antenne* afin d'assurer un meilleur échange d'information entre les membres et leur corporation.

Par ailleurs, on envisage au cours de la prochaine année la tenue de journées d'étude sur différentes questions importantes pour la profession, dont la tarification.

En ce qui a trait à la gestion, la Corporation est en voie de se doter de mécanismes qui lui permettront de mieux servir ses membres et de s'acquitter des obligations qui découleront de la reconnaissance professionnelle, notamment par l'informatisation de diverses fonctions et l'établissement de bases de données. Elle évalue également ses besoins en ressources humaines.

En somme...

Les événements se précipitent depuis quelques mois. La profession traverse une période des plus stimulantes dans le contexte d'une évolution politique, économique et sociale trépidante, tant à l'échelle provinciale que nationale et internationale. À mesure que tombent murs et barrières de toutes sortes, les horizons des peuples s'élargissent et, partant, leur besoin de communiquer. Dans un monde où les progrès technologiques accélèrent sans cesse le rythme des échanges, notre rôle d'intermédiaires entre les peuples de langue différente est appelé à grandir. L'année qui vient s'annonce particulièrement fertile en activités, et les Esté-cois seront plus que jamais invités à participer à la vie de leur corporation. -

C.D.

Christian Després est membre du Conseil d'administration et du Bureau de direction de la Société des traducteurs du Québec.

trent leurs biens ;

► la gravité du préjudice ou des dommages qui pourraient être subis par les gens recourant aux services de ces personnes par suite du fait que leur compétence ou leur intégrité ne seraient pas contrôlées par la corporation;

► le caractère confidentiel des renseignements que ces personnes sont appelées à connaître dans l'exercice de leur profession.

Les professions d'exercice exclusif (avocats, médecins, ingénieurs, chimistes, comptables agréés, par exemple) ne peuvent être constituées que par une loi. En revanche, l'article 27 du *Code* prévoit que le «gouvernement peut, après consultation de l'Office et du Conseil interprofessionnel, constituer par lettres patentes toute corporation professionnelle groupant les personnes auxquelles, en vue de la protection du public, il juge nécessaire d'attribuer un titre réservé» (diététistes, psychologues, urbanistes, évaluateurs agréés, entre autres),

Dans le cas d'une profession d'exercice exclusif, personne ne peut prétendre être un professionnel dans le domaine ou utiliser un titre donnant à entendre qu'il l'est, ni exercer une activité professionnelle réservée aux membres de la corporation professionnelle, prétendre avoir le droit de le faire ou agir de manière à donner lieu de croire qu'il est autorisé à le faire, à moins de détenir un permis et d'être inscrit au tableau de la corporation habilitée à délivrer ce permis,

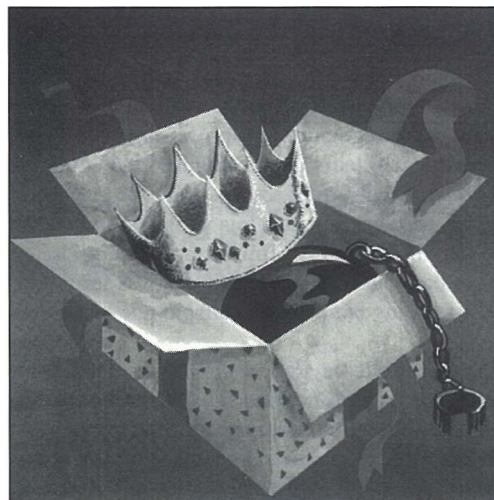
Dans le cas d'une profession à titre réservé, personne ne peut utiliser le ou les titres réservés (dans le cas de la STQ : traducteur agréé, interprète agréé et terminologue agréé) ni un autre titre pouvant laisser croire qu'il exerce la profession dont le titre est réservé à moins d'être détenteur d'un permis valide et inscrit au tableau de la corporation professionnelle,

Le rôle des corporations professionnelles

Chaque corporation, à l'instar de l'Office des professions, a pour principale fonction d'assurer la protection du public (article 23 du *Code*). Presque toutes les attributions des corporations sont directement liées à ce grand objectif qui se trouve au cœur de l'organisation professionnelle au Québec. C'est ainsi qu'il incombe à la corporation de délivrer les permis qui donnent le droit d'exercer la profession qu'elle régit, et d'en surveiller l'exercice,

Le Bureau de la corporation a des devoirs et pouvoirs étendus, dont voici un aperçu:

- tenue du tableau des membres;
- formation de comités et détermination de leurs pouvoirs;
- organisation de cours ou de stages de formation continue pour les membres;
- détermination du montant des cotisations;



- nomination du secrétaire et des autres employés de la corporation;
- création de régimes collectifs et d'un fonds d'assurance-responsabilité professionnelle;
- adoption d'un code de déontologie;
- détermination d'une procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes;
- réglementation de la publicité des membres.

Les droits et les responsabilités des corporations professionnelles sont principalement énoncés aux articles 40 à 108 du *Code des professions*. En outre, aux fins du contrôle de l'exercice de la profession qu'elle régit, chaque corporation est tenue de constituer en son sein un comité d'inspection professionnelle et un comité de discipline,

L'inspection professionnelle

Enfin, le comité d'inspection professionnelle est formé d'au moins trois membres nommés par le Bureau de la corporation. Il est chargé de surveiller l'exercice de la profession. À la demande du Bureau ou de sa propre initiative, il fait enquête au besoin sur les membres de la profession dont la compétence est mise en doute. Il peut recommander au Bureau d'obliger un membre de la corporation à faire un stage ou à suivre un cours de perfectionnement, ou encore de limiter ou de suspendre son droit d'exercice. •

1. Office des professions du Québec. *Rapport annuel* 1986-1981. p. 13.

2. *Ibid.*

Jean-Jacques Lavoie est traducteur-réviseur au Service de traduction et de terminologie de l'Ordre des comptables agréés du Québec.



dactylographe rapide MR inc.

7305, AVENUE FIELDING
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4V 1R7
TÉLÉPHONE : 482-6751

◦ AES 7300 1 7200

Transcription ◦

◦ MICOM 3004 1 2001

Impression au laser ◦

◦ WordPerfect (modem)

Télécopieur: 482-7572 ◦



C O N T A C T

1/ y avait contact et tradition à la Société des traducteurs du Québec ce 72 juin 7997... Le congrès annuel de la profession sympathiquement intitulé Contact. 1/ Y a aussi eu primeur... L'annonce de la reconnaissance juridique de la profession de traducteur, d'interprète et de terminologue.

Premières impressions

CURIEUSEMENT, le 12 juin, je suis sortie du congrès de la STQ avec plus de questions en tête que je n'en rapportais de réponses.

Mais d'abord, les nombreux plaisirs éprouvés en cette journée de *Contact*. Rencontres de compagnons d'études retrouvés, accolades échangées avec d'anciens collègues de travail. Chez les plus jeunes, têtes familières que vous remplacez parmi vos anciens élèves. Dynamisme des organisateurs de cette journée de retrouvailles.

L'annonce

Bien sûr, pour les vieux routiers que certains d'entre nous sont, l'un des hauts moments aura été l'annonce. L'annonce? L'aura ou l'aura pas, la reconnaissance professionnelle? Un ange a passé après que le président de l'Office des professions, Thomas Mulcair, nous eut appris que le dossier serait soumis au prochain conseil des ministres. Puis ont jailli des applaudissements polis: les traducteurs sont gent si intéressés! N'était-ce pas plutôt un moment de stupeur? Combien s'étaient inscrits au congrès attirés par les deux exposés prévus au programme sur la question? Pour se faire dire de surveiller la *Gazette officielle* et que, peut-être, ils y trouveraient bientôt confirmation de la nouvelle. Ne vendons pas la peau de l'ours...

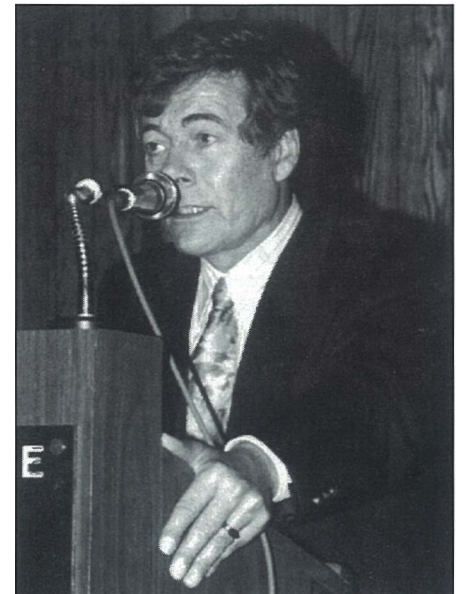
La traduction demain

O De l'exposé du journaliste Michel Vastel, je retiens deux points. Après avoir consulté sa boule de cristal, il ne croit pas

qu'Ottawa remette en question la politique de bilinguisme, mais il prévoit que, au nom de la rentabilité, la demande de traduction sera désormais plus sélective: on ne fera plus tout traduire systématiquement. Voyant poindre la cohabitation de deux sociétés unilingues, il entrevoit, par ailleurs, une diminution de la demande de traductions de l'anglais au français, sans augmentation dans le sens inverse. Qu'en est-il maintenant des constatations du rapport Charpentier qui, en 1988, prévoyait une pénurie de près de



Diane Blais-Ialmti, grande réalisatrice de *Contact*, congrès 1991 de la Société des traducteurs du Québec.



▲ Michel Vastel, journaliste, expose aux langagiers rassemblés par l'événement *Contact* ses vues sur la traduction au Canada.

◀ Thomas Mulcair, président de l'Office des professions du Québec, peu après l'historique annonce faite à la STQ ce 12 juin 1991 - celle d'une reconnaissance de la profession par le législateur québécois.

5 000 traducteurs sur cinq ans au Secrétariat d'État?

De TAO en Hugo, de *Termino* en *Pro-term*, avec les obligations inhérentes à la reconnaissance professionnelle, que seront, me suis-je demandé à l'issue du congrès, les traducteurs de demain? Les grandes entreprises en feront-elles bon gré mal gré des réviseurs de traductions machine recevables à 30%? Devront-ils

devenir programmeurs pour suppléer les lacunes verbales de leurs logiciels ou sera-ce la tâche des terminologues? Si leur formation n'est pas assez avancée, comment sauront-ils accomplir pareil travail? Et les réviseurs qui les encadrent devront-ils alors réviser les révisions? Au bout du compte, quel sera le véritable coût de traductions acceptables? Je n'ai pas osé écrire *traductions de qualité*. ►

CONTACT

Quant aux indépendants, ils n'auront d'autre choix que d'être des traducteurs branchés. Modem déjà, imprimante laser, télécopieur gagne-temps, mais encore calculatrice de TPS et d'autres avanies mobiliseront chez eux des talents insoupçonnés de techniciens. Le client, pour sa

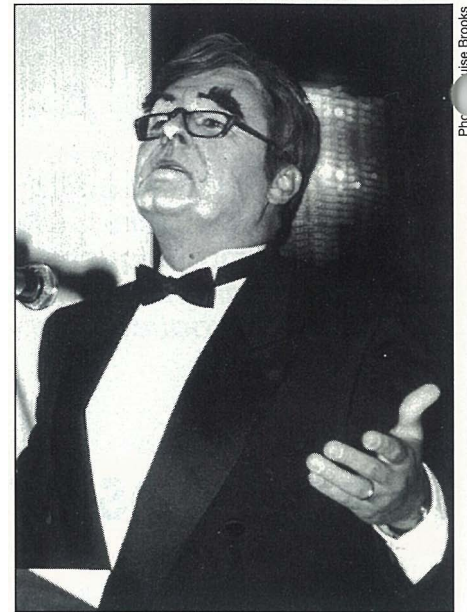
part, continuera d'exiger d'eux le mot juste, sans mentionner aucunement l'élégance.

Mais il faut avoir confiance. L'homme est un être éminemment adaptable... et la femme donc! •

Hélène Trudeau



Langues étrangères, traduction *en espéranto*, traduction et interprétation dans le système des Nations Unies, etc. n'ont pas été laissés-pour-compte à Contact. Betty Howell (à gauche), attentive aux propos de Mercédès Vinais Hernandez.

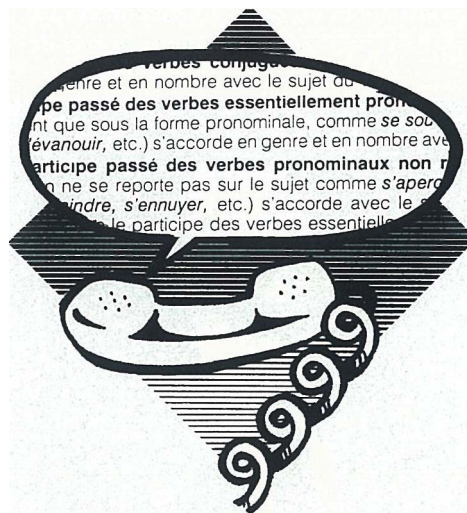


Et même Bernard Pivot était de la partie. Le personnage a su mystifier plus de 250 participants, puis les confondre dans le labyrinthe d'une dictée bien française. Le meilleur langagier a affiché... onze fautes.

Un prix tout neuf pour le service «tout 9»

LE SYNDICAT des professionnels et professionnelles du gouvernement du Québec remettait, début juin, le prix Excellence SPGQ-MUTUELLE SSQ 1991 à la Division des consultations de l'Office de la langue française. L'attribution de ce prix, institué l'année dernière, constitue une reconnaissance de l'excellence du travail de celles et ceux qui ont participé à la création du Téléphone linguistique. Ce nouveau service gratuit de consultation offre aux abonnés de Bell Canada de la région de Montréal 101 (!) chroniques préenregistrées traitant des questions le plus souvent posées. On peut utiliser le Téléphone linguistique en composant le 873-9999 sur un appareil Touch-Tone.

Bien plus qu'un succès d'estime, le Téléphone linguistique se révèle immensément populaire auprès du public: conçu à l'origine pour répondre à environ 30 pour cent des quelque 80 000 demandes de renseignements adressées annuellement au Service des consultations, le service «tout 9», comme on le



surnomme à l'OLF, a reçu plus de 60 000 appels au cours de ses six premiers mois d'existence. Les demandes relatives aux abréviations de «madame», de «mademoiselle», de «monsieur» et de «Québec», ainsi que celles portant sur «fax» comptent ensemble pour plus de 10 pour cent du total.

Le Téléphone linguistique doit-il une partie de sa notoriété (voire du prix SPGQ-SSQ) à la couverture médiatique dont il a fait l'objet? Ladage «Que ce soit en bien ou en mal, l'important c'est qu'on

en parle» se confirme peut-être encore. En tout cas, la chronique de Pierre Foglia au sujet de ce service, dans *La Presse* du 18 mai dernier, n'est sans doute pas passée inaperçue. Avec l'outrance vitriolique (c'est peu dire!) qui est la sienne, Foglia s'en prend à ce qu'il qualifie de méthode faisant appel à un ton pédant et aux tapes sur les doigts (en fait, comme on s'en doute, il ne parle ni de tapes ni de doigts).

Soit, le Téléphone linguistique adopte un ton didactique («Prenez des notes»), parfois même un peu péremptoire («À date n'est pas français»). Il se révèle cependant clair, concis, et facile d'utilisation. Et surtout pragmatique: outre les sujets mentionnés plus haut, on trouve réponse à des questions de tous les jours touchant la correspondance commerciale (p. ex. écriture de l'adresse), la langue des affaires (p. ex. «Chief Executive Officer»), les anglicismes (p. ex. «cédule», «à date», «passé dû»), et la grammaire (p. ex. cin chroniques sur l'accord du particip passé). Et ça, c'est déjà beaucoup! •

Jean Hudon

Ah ! ces rédacteurs

ILS SONT 30 à former cet autre et tout nouveau groupe professionnel de la Société des traducteurs du Québec, la *Section des rédacteurs*. Vingt et un francophones et neuf anglophones - traducteurs, terminologues, interprètes, etc., certains possédant deux ou trois titres à la fois.

Le 10 juin a été signé l'acte de naissance de cette nouvelle branche de la Société.

La Section a, comme l'explique sa présidente, Christine Christophory, un programme d'action et à l'intérieur et à l'extérieur de la Société ainsi qu'un net objectif de recrutement.

Elle compte déjà, pour ainsi dire, quelques lauriers dans ses dossiers... Le prix de la Fédération internationale des traducteurs conféré à la revue *Circuit*. Le prix *Télémedia* décerné à un pionnier de la profession, membre fondateur et directeur actuel de *Circuit*, Pierre Marchand, pour la qualité de textes radiophoniques promotionnels rédigés pour Hydro-Québec. Et une mention toute spéciale, bien inscrite au nom de Julie Desgagné qui, pendant plusieurs années, a animé le comité maître d'œuvre de la Section d'aujourd'hui. •

N.K.



Christine Christophory, présidente du tout nouveau groupe professionnel de la Société des traducteurs du Québec, la Section des rédacteurs.

Échappées sur le futur

- 14-18 octobre 1991, *Tashkent (URSS)* - International Conference on Foreign Languages for **Scientific Engineering Activity**, organized by the **Uzbekistan Board of the Union of Scientific and Engineering Societies**, the **Uzbek Association of Interpreters**, the **Tashkent State University** and the **Moscow State University**. Information: Programming Committee, 700031 Tashkent, USSR, Uzbek SSR. Tél.: 54-41-18.
- 16-20 octobre 1991, *Salt Lake City (Utah, É.-O.)* - **Annual Conference** of the **American Translators Association (ATA)**. Theme: Horizons. Tél.: (914) 941-1500.
- 25-26 octobre 1991, *Bruxelles (Belgique)* - **Colloque international** organisé par l'Institut supérieur de **traducteurs** et interprètes de la Communauté française de Belgique. Thème : Traduire **Georges Brassens**.
- 30 octobre-6 novembre 1991, *Lafayette (Louisiane, É.-U.)* - **XIV^e Biennale de la langue** française. Renseignements : Adèle Lacroix, Secrétariat d'État du Canada, Langues officielles et Traduction, Ottawa (Ontario), Canada KIA OM5; tél. : (819) 994-3519 ou Alain Guiltermou, 46, rue Botzaris, 75019 Paris, France.
- Octobre 1991, *Allemagne* - **17th Annual Conference** of the **International Association of Language and Business**.
- 7-10 novembre 1991, *Francfort (Allemagne)* - **4th Annual Language Fair**, Expolingna.
- 8-9 novembre 1991, *Ottawa (Ontario)* - **Congrès** de l'**Association des traducteurs**

et **interprètes** de l'**Ontario (ATIO)**. Thème: Nouvelles réalités, **nouvelles** options.

- 12-14 novembre 1991, *Vienne (Autriche)* - **3^e Symposium** organisé par le **Centre international d'information en terminologie (Infoterm)**. Thème : **Travail terminologique** dans les domaines de **spécialité**. Renseignements : Dr Gerhard Budin, B.P. 130, Heinestraße 38, A-100 Vienne, Autriche; tél. : (431) 26 75 35, poste 313 ou 310; téléc. : (431) 2163272.
- 18-22 novembre 1991, *Paris (France)* - **4^e Sommet International de la Francophonie**.
- **Novembre 1991**, *Buenos Aires (Argentine)* - **Table** ronde sur les problèmes de **traduction** en Amérique latine, organisée par la Fédération internationale des **traducteurs (FIT)** avec l'appui de l'**UNESCO**. Renseignements : René Haeseryn, Secrétaire de la FIT, Heivelsstraat 245, B9040 Gent, Belgique.
- 27-29 mai 1992, *Montréal (Québec)* - **3^e Congrès** du **Centre régional nord-américain (CRNA)** de la Fédération internationale des traducteurs. Thème : La **traduction** en Amérique du Nord - Une **communauté** d'intérêts. Téléc. : (514) 845-9903.
- 4-9 août 1992, *Tampere (Finlande)* - **5th International Congress** of the **European Association for Lexicography (Euralex)**.
- 9-14 août 1992, *Québec (Québec)* - **XV^e Congrès** international des linguistes, organisé par l'Université Laval avec le concours de l'Association canadienne de linguistique (ACL) et sous les aus-

pices du **Comité international permanent des linguistes (CIPL)**. Thème: La survie des langues **menacées**. Appel de communications et préinscription. Renseignements : CIPL92, Pierre Auger, Département de langues et linguistique, Université Laval, Québec (Québec), Canada G1K 7P4. Téléphone: (418) 656-5323; télécopie : (418) 656-2019; courrier électronique : CIPL92@LAVALUMI.bitnet.

- 9-12 septembre 1992, *Vienne (Autriche)* - **International Congress: Translation Studies-An Interdiscipline**, organized by the **School of Translation and Interpretation** of the University of Vienna.
- **Automne 1992**, *La Havane (Cuba)* - **II^e Symposium** de traduction scientifique et technique organisé par le **Centre de Traductions de Science et de Technique**, Académie de **Sciences** de Cuba.
- 4-8 novembre 1992, *San Diego (Californie, É.-U.)* - **Annual Conference** of the **American Translators Association (ATA)**.
- **Date et lieu à déterminer** - États généraux de la traduction au Canada : **Rôle**, image et organisation de la traduction au Canada, Bureau de la traduction, **Secrétariat d'État**.
- 8-12 août 1993, *Pays-Bas* - **10^e Congrès** mondial de l'Association **internationale de linguistique appliquée (AILA)**.
- **Août 1993**, *Brighton (Grande-Bretagne)* - **13^e Congrès** mondial de la **Fédération internationale des traducteurs (FIT)**. •

Nathalie Poteet

La Bible en québécois

Un exercice de style

ON PEUT envisager les langues en grammairien et statuer sur le bon usage dicté par la tradition et la logique; en lexicologue et étudier les unités de signification; en terminologue et dresser des nomenclatures; en puriste et condamner, malgré les leçons de l'histoire, toute forme d'emprunt et de tournure nouvelle; en linguiste et s'adonner à l'étude comparative et historique des langues; ou en normalisateur et chercher à donner de la cohésion à l'ensemble des locuteurs d'un même idiome.

On peut aussi se pencher sur les langues en traducteur et faire appel du même coup à toutes les disciplines susmentionnées. Attentif au passage d'une langue à l'autre et aux modulations du transfert, le traducteur se montre parfois, pour ne pas dire souvent, incapable d'une adaptation parfaite et se fait ainsi l'agent de l'évolution de sa langue maternelle.

On connaît l'influence qu'exercent encore après des siècles sur nos langues modernes les premières traductions de la Bible en grec, dont les auteurs n'ont pas toujours su - ou voulu - éviter les calques; traduits et retraduits, ces calques nous valent aujourd'hui des clichés et des tournures devenues idiomatiques. *Labomination de la désolation*, les *perles jetées aux pourceaux*, le *défait de la cuirasse*, la *première pierre qu'on jette*, les *gens qui bâtissent sur le sable* et les *cavernes de voleurs*, toutes ces expressions nous viennent de la Bible.



La Sainte Famille de Francesco Mancini (1705-1758), apprêtée «à la québécoise».

Une entreprise perturbatrice ?

Ne voilà-t-il pas qu'on veut nous désacraliser ces acquis? Un groupe d'universitaires dirigé par Claude Cossette, directeur de l'École des arts visuels de l'Université Laval, et Guy Saint-Michel, directeur de la pastorale de l'université, prépare en effet une version de la Bible en québécois sous le prétexte assez fallacieux que les versions françaises actuelles sont incompréhensibles pour les francophones de chez nous.

ENTREPRISE À VENDRE

Vous êtes traducteur, communicateur ou entrepreneur-né! Alors cette PME est pour vous: entreprise de communications (traduction, révision et graphisme) très bien établie (région de la Capitale nationale), chiffre d'affaires en hausse constante.

Écrire à C.P. 79013, Hull (Oc) J8Y 6V2.

L'entreprise, d'une part, nous force à affronter une fois de plus des questions qu'on se pose depuis bien longtemps dans le monde de la traduction, et celle de la fidélité d'abord. Peut-on, de nos jours, être fidèle à l'original araméen? Il paraît que Mardrus, dans sa traduction des *Mille et une nuits*, est parfaitement infidèle, mais comme sa version est la première que j'aie lue, c'est elle qui m'apparaîtra toujours la meilleure, pour ne pas dire «la vraie», même si la critique considère celle, plus récente, de l'histoire d'Aladin due à René Khawam comme une transposition plus directe. Serait-il exact que les traductions vieillissent alors que l'original conserverait sa jeunesse à travers les siècles? (Pourtant, ne me demandez pas de lire *La Chanson de Roland* dans l'original; même avec plus de notes en bas de page que de récit, je n'en tirerais aucun plaisir.) La traduction finit-elle par s'imposer au sein d'une même langue quand le

temps a passé, s'impose-t-elle déjà au sein de la francophonie? Faut-il, enfin, traduire en fonction du destinataire, ou mieux, des destinataires?

La communication à tout prix ?

C'est apparemment ce qu'a décidé de faire l'équipe de l'Université Laval, pour le plus grand plaisir, sans doute, de ceux qui se veulent avant tout des communicateurs. On peut présumer, évidemment, que le Christ, étant donné le public qu'il privilégiait, parlait la langue de la rue, mais enfin, il lui arrivait de s'adresser aussi aux docteurs de la loi qui ne devaient pas s'exprimer comme Monsieur Tout-le-Monde.

Par ailleurs, les Évangiles constituent une œuvre littéraire dont les traductions, jusqu'à présent, étaient le fait d'érudits. Il ne s'agit pas de l'enregistrement des propos du Christ sur support magnétique. Et même s'il en était ainsi, il y a des chances pour qu'il n'ait pu exercer son charisme qu'avec des dons certains d'orateur.

Toujours dans cet ordre d'idées, il existe des différences entre la langue parlée et la langue écrite, même dans la presse.

Notes et contrenotes

La France en pince pour l'épinglette

Il semble que les médias, en France, contribuent généreusement à répandre l'utilisation d'un mot d'origine anglophone - l'imagination n'a pas de frontières! - pour désigner l'objet d'un engouement bien français : le «pin's», cet insigne métallique que l'on porte sur les vêtements et qui affiche toute une panoplie d'inscriptions, des plus bêtes aux plus subtiles, de quoi satisfaire tous les fanas.

La Commission générale de terminologie - qui a toutes les raisons d'avoir le pins sur le cœur - a proposé de remplacer ce mot par l'équivalent québécois tour à fait pertinent «épinglette», qui présente en outre l'avantage de permettre la dérivation d'épinglophile et d'épinglophilie, se réjouit-elle. Pourtant, malgré la ferveur que la Commission paraît vouloir mettre à la promotion du terme dont elle s'est entichée, impossible pour l'instant de prédire si l'épinglette aura raison du pins. À suivre, si ça vous turlupine! •

J.O.S.



Oun Petit histoire peu connu

1 read on de paper mos' ev'ry day aU
about Jubilee
An' grande procession Movin' along,
an' across de sea,
Dat's children of Queen Victoriaw
comin' from far away
For tole Madamew'at dey think ofher,
an' wishin' her bonne santé.
An' if anyman want to know pourquoi
les Canayens should be dere
Wit' res of de worl' for shout Hooraw
an' t'row hees cap on de air,
Purty quick 1 will tole heem the reason
w'y we feellak' de oder do.
For if I'd only poor habitant l'm not
on de sapréfou.

50 de sam' as rwo broder we sertie
down, leevin' dere han' in han',

Knowin' each oder, we lak' each oder,
de French an' de Englishman,
For it's curi's t'ing on dis worl', l'm
sure you see it agen an agen
Dat offen de mos' worse ennemi, he's
commin' de bes', bes' friend.

Voilà quelques vers tirés du volume intitulé *The Habitant and Other French-Canadian Poems*, de W.-H. Drummond, publié en 1897. Ce docteur montréalais s'amusait à publier des poèmes humoristiques où se mêlaient à la bonne franquette les deux idiomes officiels. En réponse au badinage du sympathique docteur, Ephrem Chouinard eut l'idée de faire parler en français un de ses compatriotes anglais. C'est alors que parut dans certains journaux de Québec et de Montréal une pièce intitulée *Ode à Victoria* à l'occasion qu'elle joubile en Diamond (juin 1897). L'accueil bienveillant qui lui fut fait le porta, un peu plus tard, à écrire la *Petit Histoire des Grandes Rois de Angleterre par oun coloniste des plus veridiques* (une «édition augmentée, agrandie et beaucoup additionnée» paraît à Québec, Typ. Laflamme et Proulx, en 1910), dont voici un extrait:

George II

(1727-1760)

Cet George il était fils de l'autre
Et c'étaitoun si bon enfant
Qu'on en aurait fait oun apôtre
Pour... tant qu'il était complaisant.
Il guen:oya contre le France
Et plusieurs batailles perdit;
Mais aussi, par bienheureux chance,
Il en gagna,... sans contredit.
Ainsi fit-il le grand conquête
De la pays de Canada,
Malgré qu'elle ne fut complète
Que sous la roi qui succéda.
Oh! ce fut oun pouissant monarque,
Comme on voit, très entreprenant,
Et sous son œil l'anglaise barque
Li marcha très loin en avant.

Comme l'écrivit Ephrem Chouinard dans l'Avertissement de sa *Petit Histoire* : «On réussit parfois à faire, au moyen d'un simple badinage de bon aloi, ce que ne saurait accomplir une démonstration sérieuse et compliquée.» •

R.L..

Chronique dirigée par Pierre Marchand.
Collaboration: Robert Larose, Trois-Rivières; Josée Ouellet Simard, Montréal

Quel journaliste digne de ce nom citerait de bon cœur les euh!, les mmm..., les phrases incomplètes et les inévitables répétitions de ceux qu'il interviewe? Des différences de ce genre, il devait y en avoir aussi dans les temps bibliques. Il ne faudrait pas non plus négliger le phénomène de la langue liturgique, de la langue sacrée. On peut en contester l'usage au sein de la collectivité religieuse pour des raisons de transparence et supprimer le latin à l'église, par exemple; reste qu'on ne saurait en nier la réalité sur le plan anthropologique. Rien n'est sacré sans le respect, ni sans une certaine immutabilité. N'est-ce pas Voltaire qui a dit: «Tenez, prenez mes cantiques sacrés - Sacrés ils sont, car personne n'y touche» (c'est moi qui insiste)?

Malgré tout, «l'Évangile selon Ti-Marc», ainsi que s'est exprimée une de nos revues d'actualité bien connues ne mérite pas l'anathème dont de nombreux critiques le frappent par anticipation. Sans doute fait-il injure à l'intelligence et à l'érudition des Québécois. Sans doute risque-t-il d'entretenir, comme d'autres l'ont fait remarquer, un anti-intellectualisme, une fierté du non-savoir qui nous ont déjà fait bien du mal. C'est une éventualité que je ne redoute guère, cependant. Le temps où ce danger était bien réel me semble passé.

À mes yeux, l'entreprise serait plutôt un jeu sur les niveaux de langue, un exercice de style : il n'est pas sans intérêt de trouver la version moderne des nombreux clichés qui nous viennent tout droit de la Bible, et l'opération pourrait très bien être utile aux étudiants dans les programmes universitaires de traduction. Ces «Grandes Gueules», ce «former équipe avec lui», cette «gang qui arrive avec une personne handicapée portée par quatre gars» me feraient plutôt penser à ces lettres «à la manière de Mme de Sévigné» qu'on nous faisait rédiger en classe autrefois, mais à rebours. Devoir pour demain : tirez donc du *Cantique des cantiques* une chanson pour Marjo. Il n'y a pas de quoi avoir peur : nos rédactions 'taient rarement bâties sur le roc. •

Marie-Claire Lemaire

Le droit d'auteur en traduction

« 5 I VOUS traduisez toujours, on ne vous traduira jamais! » Faut-il en conclure que la traduction n'est pas une création et qu'elle ne confère, par conséquent, aucun droit d'auteur sur l'œuvre produite? Si on ne s'étonne guère que l'écrivain puisse obtenir des droits d'auteur pour avoir créé une œuvre, on ne doit pas s'étonner qu'il en soit de même pour la personne qui traduit cette œuvre.

En effet, toute traduction, littéraire, technique, scientifique ou autre, confère des droits d'auteur à celui ou celle qui l'exécute. Cependant, pour prétendre jouir de ces droits, il faut avoir traduit une œuvre originale avec l'autorisation écrite de l'auteur ou encore, une œuvre du domaine public - l'œuvre d'une personne décédée depuis plus de 50 ans -, pour laquelle aucune autorisation n'est nécessaire.

Critères d'obtention du droit d'auteur

Pour conférer des droits d'auteur, la version traduite doit apparaître comme une création, une œuvre littéraire originale selon la loi. Selon la jurisprudence, la traduction doit se présenter comme une œuvre qui respecte le plus fidèlement possible le texte original tout en en faisant saisir les finesses dans la langue d'arrivée.

Toutefois, la version braille, morse ou sténographique d'une œuvre constitue

une reproduction et non une traduction. L'encodage et le décodage ne créent rien. Il s'agit d'une reproduction de ce qui existe déjà. Le droit de reproduction, en code, de l'œuvre originale appartient à l'auteur.

Droits moraux et économiques

En matière de droit d'auteur, il faut distinguer le droit moral des droits économiques. Le droit moral ou droit de revendiquer la paternité de l'œuvre permet à un auteur de faire valoir ses droits sur sa création. Ce droit ne peut être vendu ou cédé. L'auteur peut seulement y renoncer par écrit.

L'auteur détient des droits économiques sur son œuvre (reproduction, diffusion, publication, traduction, etc.). Aucune cession totale ou partielle de ces droits ne peut se faire sans son consentement écrit. Sous réserve d'une entente entre l'auteur de l'original et l'auteur de la traduction, la personne qui détient les droits d'auteur sur une traduction possède les mêmes droits (droit moral et droits économiques) que le créateur.

Enregistrement et recours

Il est recommandé d'enregistrer les droits d'auteur pour couper court aux conflits. Toutefois, avec ou sans enregistrement, tout auteur détient des droits et dispose de recours pour les faire respecter.

Parmi ceux-ci figurent l'injonction et la poursuite en dommages-intérêts : l'injonction sert à mettre un terme à la violation alléguée alors que les dommages-intérêts permettent de réparer le tort subi par l'auteur pour la violation de son droit moral. Ainsi, une mauvaise traduction d'une œuvre peut porter atteinte au droit moral, à l'image et à la réputation de l'auteur. En pareil cas, on a déjà jugé que ce dernier avait droit à une injonction pour en interdire la publication et à des dommages-intérêts pour la violation de son droit moral.

La traduction en entreprise

Enfin, pour jouir des droits économiques, l'auteur de la traduction ne doit pas avoir effectué celle-ci à titre de salarié d'une entreprise. C'est ainsi qu'un traducteur britannique, journaliste de métier, s'est vu reconnaître des droits d'auteur sur la traduction d'une nouvelle qui avait été faite en dehors des heures de travail. Il a obtenu des dommages-intérêts de son employeur qui avait publié la nouvelle sans son autorisation. Par contre, les droits économiques sur une traduction exécutée durant les heures de travail appartiennent à l'entreprise et celle-ci peut seule les céder. Le droit moral reste la propriété du créateur. •

Hughes Langlais
Avocat



Veillez m'abonner à **Circuit**, magazine d'information sur la langue et la communication (un an, 4 numéros, TPS incluse: 21,40 \$; extérieur du Canada: 32,10 \$). Chèque ou mandat à l'ordre de « Circuit STQ »

nom

adresse

code postal

signature

date

Circuit

Société des traducteurs du Québec

1140, boul de Maisonneuve ouest, bureau 1060, Montréal (Québec) H3A 1M8

Des revues

Chronique dirigée par Zélie Guével avec la collaboration de Stéphane Loysel

Les publications professionnelles dans le domaine de la traduction s'enrichissent d'une nouvelle revue: le Journal of the Australian Institute of Interpreters and Translators, dont le premier numéro est paru en mars 1990. Parmi les divers sujets traités, notons l'interprétation judiciaire et l'interprétation de conférence, ainsi que la traduction et l'interprétation à partir du japonais ou vers cette langue (un article décrit les services linguistiques de Fujitsu Australia Limited). L'AUSIT, qui regroupe les traducteurs et interprètes australiens à l'échelle nationale, a été fondé en 1987.

D

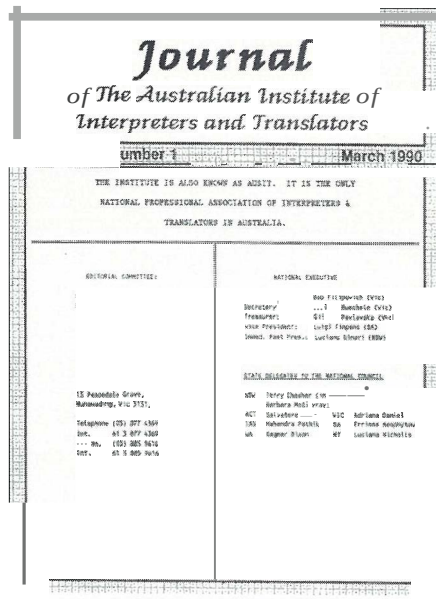
Dans l'article «How to Buy Translation Work», Language International (3,2) fournit des conseils aux donneurs d'ouvrage et, sous la chronique «The Language Professional's Guide to...», se risque à présenter, sous forme de glossaire, «The Canadian Language Question», de «Acadians» à «Two Solitudes». Signalons aussi, dans ce même numéro, «Anglicisms in German Car Documents» et, dans le précédent, un article sur la prolifération des pictogrammes dans les lieux publics («Reinventing the Wheel: the Growing Language of Pictograms»), ainsi qu'un compte rendu du colloque sur les industries de la langue qui s'est tenu à Montréal en novembre dernier.

D

META reproduit huit communications qui ont été présentées au Premier séminaire national sur l'interprétation et la traduction, organisé par le Key Centre for Asian Languages and Studies de la University of Queensland (Australie). Plusieurs de ces textes portent sur la traduction japonais-anglais ou anglais-japonais; il y est notamment question de didactique, de l'évaluation de la compétence en traduction et de l'élaboration d'un dictionnaire informatisé de termes financiers japonais-anglais. Les autres textes de ce numéro touchent en particulier à la pédagogie (interprétation consécutive, traduction de textes destinés à des spécialistes, stylistique française enseignée à des apprentis-traducteurs). Une analyse de deux traductions russes du *Cygne* de Mallarmé invite à la réflexion sur la fidélité et créativité.

D

«La traduction des textes sacrés: le domaine biblique», tel est le thème du



dernier numéro de TTR (3,2). Parmi les huit textes présentés (lesquels ont, à l'origine, fait l'objet d'une communication au colloque de l'Association canadienne de traductologie qui s'est tenu à Victoria), signalons : «Langues sacrées et méthodes de traduction», «La traduction biblique: modèle des modèles?» et «Pour une théologie de la traduction».

D

La quête de l'excellence constitue le fil directeur de la dizaine d'articles que nous propose L'Actualité terminologique (24,1). Sujets traités: «servitude et grandeur» de la traduction, le rôle de la traduction dans la société canadienne, la formation et la recherche, l'image de la profession, l'organisation de celle-ci, la formation permanente, la formation et le perfectionnement des interprètes dans la fonction publique fédérale et l'excellence en terminologie «une responsabilité personnelle»). La carrière et l'œuvre de Pierre Daviault, Jean Darbelnet et Irène de Buisseret sont évoquées dans un hommage posthume à quelques «figures d'excellence en traduction». Enfin, un article nous dresse le portrait d'Émile Littré, traducteur (des *Œuvres complètes* d'Hippocrate à *L'Enfer* de Dante).

D

Au sommaire de Terminogramme (59) : la terminologie en Estonie (ou «comment une population pas très nombreuse réussit son aménagement linguistique malgré la proximité écrasante d'un puissant voisin»), les industries de la langue (syn-

thèse de quelques applications marquantes) et la méthode de recherche en terminologie des langues africaines.

D

Babel (36,4) nous livre trois articles: «Language Development and the Translation of Scientific Texts» (au sujet de la traduction de l'anglais au malais), «On Translating Titles» (les exemples concernent la traduction de titres de films anglais en serbo-croate) et «À propos du bicentenaire de la Révolution française. Trois poètes traducteurs hongrois...» (dont le traducteur de *La Marseillaise*).

D

Le linguiste 1 De Taalkundige (36, 3-4) reproduit les actes du colloque sur la traduction de textes scientifiques, organisé par la Chambre belge des traducteurs, interprètes et philologues (CBTIP) et qui marque le trente-cinquième anniversaire de cet organisme. «Le traducteur scientifique et technique est une composante importante du monde économique moderne. Sa modestie est en contraste avec la valeur économique qu'il représente.» Cette déclaration du président de la CBTIP est suivie des résultats d'une enquête: les traductions techniques et scientifiques (technique générale, informatique et électronique, chimie et physique, médecine et biologie) représenteraient 42% du volume total des traductions effectuées par les traducteurs belges. La première communication porte sur la recherche en traduction des textes techniques (des carences à combler, note le conférencier, qui signale deux avenues de réflexion: la démarche traduisante - mécanismes langagiers et connaissances relatives aux contenus - et le sujet traduisant - fonctions cognitives et psychologiques). Autres questions abordées : l'informatique ««outil et sujet»», les mécanismes de la traduction scientifique et technique et (en néerlandais) la formation des étudiants. Au sommaire du numéro 2 : «Translating the Dutch Present Perfect into English», «Un nouvel outil d'aide terminologique et lexicale pour la station de traduction assistée», «Les néologismes se suivent et se ressemblent» et «Dictionaries in the Electronic Age».

D

Le langage et l'homme (26,1) nous livre, entre autres, ces deux articles: «Un poème de Rilke et ses traductions» et «Constitution de bases de données tex-

tuelles : une définition des unités lexicales complexes» (qui rend compte d'une recherche effectuée à l'Université Laval).

O

Signalons, dans Machine Translation (6,1), l'article intitulé «*Machine Translation of Non-Literary Texts: Some Canadian Experiences*», qui rend compte des recherches menées au Secrétariat d'État ainsi qu'aux sociétés Bell Canada, Xerox et IBM Canada.

O

Interface (5,1), revue de la Vlaamse Economische Hogeschool (Bruxelles), s'est également intéressée à la traduction automatique dans l'article «*Evaluational Criteria for MT Systems*».

O

Informatio (20,1) traite de la responsabilité professionnelle («*Protecting Against Litigation*») et rend compte du congrès annuel de l'ATIO. Au «babillard», l'École de traduction du collège universitaire Glendon (Université York) annonce le lancement, en septembre 1991, de son programme de maîtrise en traduction. Thème de la deuxième livraison 1990 de Terminologie et traduction: «Sigles, acronymes, abréviations». Dans cet imposant dossier (250 pages et plus) traitant des diverses langues des Communautés européennes, relevons une étude approfondie de l'usage des acronymes, abréviations ou sigles dans le français de l'informatique (en comparaison avec l'anglais). À signaler aussi, dans la section Études terminologiques: «*Glossary French-English: The Variables in Sociology*».

O

Le Bulletin du Conseil de la langue française (8,2) fait le point sur l'usage du français au travail. Selon une étude du Conseil, cet usage a progressé partout au Québec et particulièrement dans la région de Montréal. Le numéro précédent rendait compte de la recherche menée au Québec dans le domaine des industries de la langue (recherches menées dans les universités et dans l'industrie privée et base institutionnelle de ces activités).

O

La Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée (10,3) contient une dizaine d'articles regroupés sous le titre «Recherches sur le français québécois». À noter: «Divergences sémantiques des anglicismes au Québec» (l'auteur s'intéresse aux anglicismes «divergents», c'est-à-dire ceux dont le sens a changé par rapport aux mots anglais dont ils sont issus) et «Arrière-plan linguistique et sociologique d'un dictionnaire du français qué-

bécois» (soit les faits linguistiques et les attitudes des locuteurs à l'égard de ceux-ci dont il importe de tenir compte dans l'élaboration d'un tel dictionnaire).

O

Abordant un thème similaire, «Linguistique au Québec», la Revue québécoise de linguistique (20,2) nous propose, entre autres, un article sur le «comportement terminologique et les attitudes face aux langues en contexte de changement planifié». (L'article fournit une comparaison des attitudes dans deux milieux de travail au Québec: le transport et la fabrication de la chaussure.)

O

La revue Protée (19,2) s'est livrée à une analyse sémiotique du préambule de la Charte de la langue française. L'article, intitulé «La loi roI ou une sémiotisation du social», fait partie du dossier «Sémiotiques du quotidien».

O

Au sommaire de La linguistique, revue de la Société internationale de linguistique fonctionnelle, relevons: «Stylistique comparée: la forme interro-négative en français et en anglais» (par deux chercheurs de l'Université York et de l'Université du Nouveau-Brunswick), «Le panorama linguistique espagnol», «Dialectes et modernité: la situation linguistique en Italie en

1990» et «La diversité linguistique européenne - Données politiques et économiques d'un aménagement linguistique».

O

Dans sa dernière livraison, Le français moderne (59,1), publication du Conseil international de la langue française, s'est intéressé aux industries de la langue; les quatre textes présentés concernent l'analyse, notamment dans les domaines de l'indexation automatique et de la représentation sémantique. Une dizaine de comptes rendus détaillés portant sur des ouvrages de linguistique computationnelle complètent le dossier.

O

Avez-vous déjà imaginé une traduction anglaise de San Antonio? Quelques extraits commentés dans Contrastes (18-19) nous en donnent un avant-goût fort alléchant. (Titre de l'article: «*The Translation of San Antonio's Humor. Who says it can't be done?*».) Dans ce numéro spécial rédigé par le département des langues étrangères de l'Arizona State University, deux autres textes traitent de la traduction: «*Image and Reflections: Spanish Literature and English Translation*» et «*Translating Rosario Castellanos*».

O

«*Sociolinguistics in the Maghreb*» et «*Sociolinguistic Studies in the Philippines*»

Deutsch... Espenol

Dans Lehende **Sprachen** (36,1), Kurt Haverkort consacre à la traduction automatique un article intitulé «*Was Übersetzer schon immer über maschinelle Übersetzung wissen wollten, sich aber nicht zu fragen trauen*», dans lequel il fait notamment le point sur les divers types de traduction mettant en jeu l'intervention de l'ordinateur (traduction automatique, traduction par ordinateur assistée par l'homme, traduction humaine assistée par ordinateur), **décompose** le processus de traduction automatique, traite de la compétence linguistique des ordinateurs et des limites de celle-ci, et insiste sur le fait que la traduction automatique ne constitue pas une menace (une épée de Damoclès, pour reprendre le terme employé par l'auteur) pour la sécurité de l'emploi des traducteurs, dont elle peut au contraire contribuer à accroître considérablement la productivité. Les glossaires de ce numéro sont consacrés à la

technique des ascenseurs (allemand-anglais), à l'architecture des ordinateurs (allemand-français, accompagné d'un index français) et au tournant politique de l'ex-RDA (allemand-français), le contenu de ce dernier glossaire étant le fruit d'un dépouillement terminologique de journaux allemands et français.



constituent les sujets des deux derniers numéros de l'International Journal of the Sociology of Language (87 et 88). Mentionnons quelques-uns des articles: *Aspects of Multilingualism in the Maghreb*, «Arabisation et langues maternelles dans le contexte national au Maghreb», «*Studies On Language and Sociology in The Philippines: State of the Art*».

O

Sous le titre «*Perspectives on the English Lexicon*», les Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain présentent 19 articles traitant notamment de théorie et d'apprentissage du lexique. À noter: «*The French Loanword in Current British English: A tour d'horizon*».

O

Les dictionnaires font aussi l'objet d'un numéro spécial du Français d'aujourd'hui (94), qui nous propose un «état des lieux»: «Dictionnaires, clichés et doxa: voyage en stéréotypie» et «Le maquis lexicographique - Aperçus sur l'activité lexicographique monolingue dans le domaine français à la fin du XX^e siècle».

O

Sous le titre général «Parler de la langue», Présence francophone (37) aborde notamment «Le français régional de France» (réflexion sur les définitions récentes des notions de dialecte et de

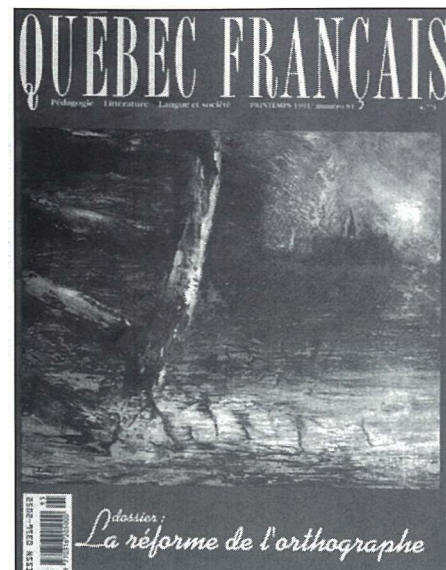
patois) et nous livre des articles sur la situation linguistique à l'île Maurice, le joul et la diglossie franco-wallonne. Thème du numéro 38: la littérature de jeunesse (produite au Québec, en Suisse romande et en France). [Département des lettres et des communications de l'Université de Sherbrooke.] La description des régionalismes québécois fait aussi l'objet d'une réflexion dans «Architecture de la langue, connotations et régionalismes», l'un des articles de Langues et linguistique (r6), de l'Université Laval.

O

En une quinzaine de pages, Québec français (8r) fait le point sur la réforme de l'orthographe. Quelques titres figurant au sommaire: «La réforme: une brèche dans l'inertie du conservatisme», «Quelques impacts de la réforme de l'orthographe sur l'enseignement et sur l'apprentissage», «La montagne qui accouche d'une souris métissée». À lire aussi la chronique concernant le Trésor de la langue française au Québec: «Peanut: un siècle de splendeur et de misères».

O

Le français dans le monde (240) aborde également la question de l'orthographe «Orthographe: ouvrons le débat» et reproduit le texte officiel de décembre



dernier sur les rectifications orthographiques. Dans le dernier numéro (242), sous le titre «Aménager la langue française», Jean-Claude Corbeil traite de l'anglicisation du français, de la légitimité de la variation linguistique et de la place de la micro-informatique dans l'aménagement du français. En conclusion, il note la fin d'une époque, où le français pouvait être perçu comme «une langue nationale protégée par les frontières de la France». •

Zélie Guével

Enfin, la rubrique *Mehrsprachige Beiträge* reproduit les versions allemande, anglaise, française et russe du *Traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne*, fait à Moscou le 12 septembre 1990.

O

Mitteilungshlatt für Dolmetscher und Übersetzer (37,1) reproduit le texte de l'entente de coopération signée le 5 décembre 1990 entre la Bundesverband der Dolmetscher und Übersetzer e. V. (BDO) et le Conseil de la traduction littéraire de l'Union des écrivains de l'URSS. Cette coopération prendra notamment la forme d'échanges entre les membres des deux organismes, de colloques et de séminaires, et de l'entretien de contacts permanents dans le cadre de la FIT. La rubrique *Auslandsnachrichten* est consacrée à un portrait de la Fédération des associations de traducteurs scientifiques et techniques de Yougoslavie (laquelle regroupe huit associations membres), qui nous éclaire notamment sur le programme de formation des interprètes et des traducteurs dispensé par l'école des traducteurs rattachée à l'association de Serbie, le statut social et la

situation matérielle des membres, l'organisation de la profession, les colloques et congrès organisés par la Fédération, les revues publiées par trois des associations membres ainsi que les activités de la Fédération sur la scène internationale. Enfin, un encart est consacré à un répertoire de la direction et des comités ainsi que des associations des différents *Länder* regroupées au sein de la BDÜ, des associations et des organismes nationaux et internationaux d'interprètes et de traducteurs, et des organes officiels des associations et organismes membres de la FIT. •

Stéphane Loysel

Le *Boletín* de la Normalización Española UNE de l'Asociación Española de Normalización y Certificación consacre tout son numéro de février 1991 à la présentation du livre vert de la Commission des communautés européennes sur la normalisation dans le cadre de l'établissement du marché unique européen. La première partie comprend plusieurs articles sur les normes européennes et les aspects juridiques qui les sous-

tendent, le processus actuel de normalisation européenne et le rôle des différents organismes qui participent à la mise en œuvre de ce processus. La deuxième partie du numéro porte sur les aspects concrets que revêtira la normalisation européenne au cours des années 90, notamment le rôle des entreprises européennes et des autres parties concernées dans l'établissement des normes, la manière dont se dérouleront les diverses étapes de la normalisation compte tenu des critères d'efficacité et le rôle de la coordination et de la coopération internationale à ce chapitre, et l'importance qui sera accordée aux questions de responsabilité et de financement, aux essais et à l'homologation des produits, ainsi qu'aux brevets et à la propriété intellectuelle. On s'interroge enfin sur le rôle que joueront les pouvoirs publics dans le processus de normalisation. Ce numéro comprend également une liste de sigles de comités et d'associations œuvrant dans le domaine de la normalisation, accompagnés de leur signification française ou anglaise et espagnole. •

France Chartrand

An Academic... Minus the Ivory Tower

A Profile of Judith Woodsworth

ISPENT a July morning in a bright study on a tranquil, tree-lined street midway between the two campuses of Concordia University: the focal point of my host's professional activities for the past eleven years.

Now an inveterate 'Montréalophile,' Judith Woodsworth first came to this city from Winnipeg on a McGill scholarship in 1965. Expo wasn't fat off, and Montréal held a particular fascination: not only was it a big, cosmopolitan city, but it was French. "You see, I was born in Paris. My parents are Hungarian, and they were passing through Paris- they spent three years there on their way out of Hungary, waiting to get papers to come to Canada... I came to Canada when I was a baby, so I didn't grow up speaking French, but I always had a fascination with French things, and the idea of Montréal was very exciting!" Though a few other top students from her high school won scholarships as well, few actually got up the nerve to go away to school. "It really was not something that was done a lot those days," she reflected. But even though she was only seventeen at the time, her parents were encouraging. "My mother liked the idea of a French city-she had loved Paris, and thought it was a good idea, so they let me go!"

While Woodsworth was an undergraduate at McGill, de Gaulle made his historic visit to Québec, which led to an abundance of scholarships for Québec students to study in France. The result: a year in Strasbourg. After returning to Canada to do graduate work in French literature, she taught in various centers throughout Canada. But it was the late 70s, and teaching jobs were scarce and, for the most part, temporary. Around the same time, however, the federal govern-

ment was in dire need of translators, mainly because of a dearth of translation programs. Because Judith had some experience in translation, an excellent knowledge of French, and academic credentials to boot, it was suggested that she apply to the government, which led to two years with the Translation Bureau's National Defence section in Ottawa.

Then the teaching situation began to change. Because the need for translators was becoming more apparent and students were looking for fields of study that would lead to jobs, the universities wanted to develop their translation programs. So, rather suddenly, teaching positions in translation began to appear. Though there were openings in various places, Judith jumped at the opportunity to return to Montréal. "I came back right at the referendum

While firmly committed to internships for students, Judith Woodsworth doesn't stop there: she favors the idea for teachers as well.

time," she recounted. "I was very happy to come back. Montréal had changed a bit, but in the rest of Canada, people were saying it was a ghost city, that it was really dying. But not at all! It was a very lively city... very vibrant-I've always liked it a lot. And especially in this business, it's a really good place to be."

The position Judith Woodsworth applied for was at Concordia University. Although Concordia's French Studies department already offered translation courses, which attracted a large number of students, the program needed greater focus. Therefore, she was hired with a mandate to build up the program. Over the past decade, Translation at Concordia has evolved into a full-fledged professional

training program. While still part of the French Studies department, the program runs independently. In addition to the BA program, there is also a multifaceted Graduate Diploma in Translation, which is intended for students who already have a degree in a field other than translation. Before her recent appointment as director of the French Studies department as a whole, Woodsworth spent two years directing and expanding the Graduate Diploma program.

While firmly committed to internships for students, Judith Woodsworth doesn't stop there: she favors the idea for teachers as well. In fact, she is one of the few professors of translation who has actually returned to the trenches to do an internship! The idea was the brainchild of a committee of the Canadian Association of Schools of Translation (ACET). The work of that committee eventually led to the formation of an association that would provide a forum for discussing translation problems at a theoretical level, as well as

the teaching of translation: the Canadian Association for Translation Studies. The new association elected Woodsworth founding president; when her second two-year mandate ended this year, she was made an honorary member, joining the ranks of Jean-Paul Vinay, Jean Dabbelnet and Philip Stratford.

For Woodsworth, her role as an educator is gratifying, and her enthusiasm is unmistakable. "I really enjoy the teaching, working with the students, and watching them go through the various stages and emerge as pretty competent translators... I feel very privileged to have a job like that." One of her chief interests has been translation theory, a course which she developed and has taught each year since she



started at Concordia. "I've really worked over the years to try and develop a course that would be useful to students and still be theoretical. I became convinced of the value of theory... It's human nature to reflect on what you're doing and draw objective conclusions or try to analyze how you do something and why." Her theory classes are not merely on an abstract plane—the applied dimension is all-important. By comparing various types of translation and examining specific problems, students are able to see how theoretical principles are useful in the 'real world.' "For instance, we look at literary translation, and the difference between translating theater, poetry and novels. Once you've looked at the theories, you have the tools with which to analyze these differences and attack different problems..."

In addition to past involvement in the STQ as Board member and chairperson of the University Relations Committee (CRU), Judith Woodsworth has been involved in various committees of the International Federation of Translators (FIT). Her participation in various associations and her academic activities enable her to engage in one of her favorite pastimes: travel. She has attended conferences in India, Austria, Norway, Yugoslavia and, most recently, the Soviet Union, to name just a few destinations. When in a new city, she loves to set out with a map and

sturdy pair of shoes and explore on foot. "But that was *really* hard in Belgrade," she confided. "They gave you a map with the street names in Roman script, and then you got onto the streets... and it was all Cyrillic. And I hadn't learned the Cyrillic script!" Before going to Moscow, though, she made a point of it!

Through her many acquaintances around the world, she's discovered that translation in Canada is very highly thought of. The profession is perceived as being extremely well organized, and the caliber of training is considered to be very high—something Canadians often don't realize. During her travels in Eastern Europe, however, she noted that while translation scholars are regrettably some thirty years behind the West, largely because of a lack of funding and access to recent publications, translation is more highly valued, and translators are afforded a great deal more prestige. When she asked a Polish professor who translated Japanese and Korean poetry into Polish why he chose to do that, she was quite surprised at his response: "I translate because of the social status I get as a translator."

In between teaching, administering, working on committees, writing and travelling, Judith Woodsworth takes time out for music. A proficient pianist (her piano tuner was plunking away as we spoke!), her musical activities range from

playing chamber music to accompanying her thirteen-year-old son, Michael, as he plays the violin; she's even tried her hand at composing. Nevertheless, she feels her talents lie more with the written word. She'd like the opportunity to do some literary translation—ideally a book by a new Canadian woman writer—and might even venture to write fiction when time allows. In the meantime, she's working on a research project with Jean Delisle (University of Ottawa), under the auspices of FIT. The project, which will involve a sizable team of international scholars, is a history of translation, approached thematically.

In Judith Woodsworth's life, many settings come into play: classrooms, boardrooms, libraries and airports. But ivory towers are eloquently out of the picture. •

Peter Bott  s

Des techniques

Chronique dirigée par Pierre Marchand

Traduction automatique : y a-t-il un traducteur dans la salle?

EN ME rendant au troisième *Machine Translation Summit*, qui s'est tenu à Washington du 1^{er} au 4 juillet derniers, je me proposais de préparer un compte rendu du style «tel jour, tel atelier...». Au retour, impossible de m'y résoudre : tout mon tableau de bord cli-gnote! Alors voici, forgé à chaud, un bref résumé de mes impressions et réflexions.

La situation

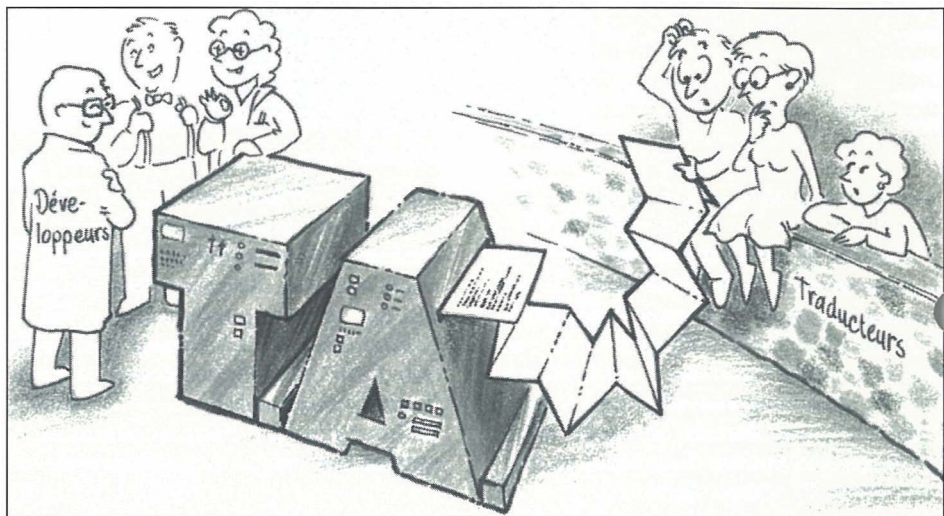
Rien de tel qu'un congrès de cette envergure pour faire le point sur la situation en traduction automatique. Quelques flashes.

La technologie continue son évolution : les années 80 ont apporté la micro-informatique, les années 90 commencent à offrir une TA intégrée dans des environnements éditiques, à formatage de plus en plus intense. Cela améliore l'attrait de la TA du point de vue opérationnel, faute d'améliorations sensibles sur le plan linguistique.

L'offre de systèmes de TA se divise désormais clairement en deux catégories de prix: élevé et modique. Chacune attaque le problème de la rentabilité différemment, l'une en visant (j'ai bien dit: visant) une sortie de qualité élevée mais imposant un fardeau de maintenance important, et l'autre en diminuant ce fardeau au prix d'une qualité de sortie moindre.

Les postédateurs font grise mine? Qu'à cela ne tienne, un marché prometteur est à l'horizon : la consommation directe de traduction automatique brute par une clientèle assoiffée d'information (l'interrogation de bases de données n'en est qu'un exemple). Ce débouché n'est pas nouveau,

des faits de langue bruts (expérience accumulée par le système ou corpus préétabli), interprétés par le système et non par l'humain. Au moins deux systèmes commerciaux (TOVNA et HICATS) emploient déjà ce genre de technique. On pense même à des systèmes entièrement



mais il semble appelé à croître plus rapidement que celui de la TA pour traducteurs.

Devant les limites de l'élaboration manuelle des connaissances (dictionnaires et grammaires) nécessaires aux systèmes TA, on reconnaît de plus en plus la valeur

pilotés par un corpus de textes déjà traduits...

Un malaise? Quel malaise?

Malgré une intense présence commerciale (la plupart des systèmes de TA, dont le système montréalais XLT, étaient en

Hugues Langlais.B.Tr.; LL. B.
AVOCAT - LAWYER - ABOGADO

Gutkin, Ste-Marie & Langlais

Tél. : (514) 466-9249
255, boul. Roland-Therrien, bureau 201 Tél. : (514) 928-2425
Longueuil (Québec) J4H 4A6 Télécopieur; (514) 928-2409

société de
traitement
de texte **gpi** inc.

(514) 465-9373

Au service des
traducteurs
depuis 9 ans

Micom
AES
IBM
Laser
Ventura
Lecteur optique
Modem
Service de
photocopie et de
télécopie

84, rue Victoria
Greenfield Park, Oc J4V 1L7
Télécopieur: (514) 465-9633

Simone Salama

démonstration) et un optimisme de bon aloi, on sentait flotter un malaise subtil : certes « la technologie évolue constamment » (interfaces plus conviviales, affichage couleurs, etc.), mais on a l'impression que personne ne sait comment avoir une meilleure prise sur le problème, extrêmement tenace, de la TA. Le plafond de qualité ne semble monter que très lentement... Qu'on en juge: une opinion assez répandue veut que le système commercial le plus performant soit encore Systran, né en 1970 et par ailleurs largement décrié par les puristes.

Quant à l'utilisation des systèmes de TA, les têtes de pont sont encore fragiles - d'où une crainte évidente de dégonfler le moral des troupes. On a donc pu constater, au moins aussi nettement que d'habitude, un clivage inconfortable entre un discours officiel rassurant, voire triomphaliste, et une certaine réalité dont les échos étaient faciles à glaner dans les couloirs, au fil des conversations privées.

Alarmiste, moi? Et ce dernier panel du congrès, qui portait sur l'utilisation de la technologie développée en TA pour d'autres applications (correction orthographique et grammaticale, enseignement des langues par ordinateur, génération auto-

matique de textes...), alors que le mouvement normal serait inverse! C'est le « syndrome de l'issue de secours », déjà diagnostiqué au chevet du projet Eurotra : si l'objectif initial de réaliser un système opérationnel a été pratiquement abandonné, on se félicite en revanche des retombées du projet sur le domaine des industries de la langue en Europe...

Les traducteurs, encore

Pour remédier au plafonnement actuel de la TA et au somnambulisme de son discours, on souhaiterait un dialogue constructif entre développeurs et traducteurs. Or, ce dialogue ne se fait pas. J'ai vu un panel consacré à cette question cruciale s'épivarder sur des questions comme « la TA est-elle possible? », ou alors s'essouffler dès qu'on touchait des points plus essentiels.

Les chercheurs en TA, je l'ai entendu de mes propres oreilles, travaillaient en l'absence de toute théorie de la traduction - et cela ne semble pas les déranger le moins du monde. La technologie, laissée à elle-même, mène allègrement le débat. Les développeurs, qui ne comprennent pas la tâche qu'ils prétendent automatiser, assisgent les traducteurs de leurs préten-

tions. Ces derniers, entre deux assauts, se tiennent confortablement en marge de la question.

Absence de dialogue ou dialogue de sourds, cela ne peut plus durer. Il est manifeste que la clé de certains déblocages réside dans l'apport original des traducteurs à la question; cela aiderait, sinon à résoudre le problème de la TA, à tout le moins à en faire comprendre la nature. Et c'est aux traducteurs (à qui d'autre?) de définir un langage, une grille conceptuelle qui leur permette de communiquer avec les développeurs - surtout dans le domaine de la TA pour postédition. Pour ce faire, ils doivent prendre la dure habitude de percevoir leur tâche à travers la lorgnette de l'automatisation. Davantage que les universités, ce sont les associations professionnelles (STQ, CTIC, FIT...) qui ont pour tâche d'encadrer cette réflexion, puis de la représenter devant l'industrie de la TA.

Biennal, le MT Summit nous quitte pour le Japon en 1993. Je n'irai pas, trop cher. Mais surtout, il y a trop à faire ici. •

Claude Bédard

PROTERM

PROTERM est un logiciel de **gestion** de fiches **terminologiques** permettant :

- **consultation** (recherche et feuilletage) et mise à jour des fiches (**modification**, ajout et **suppression**)
- **création** et modification de structures
- **ajout** et **modification** de champs
- **gestion** des codes source et domaine
- importation et **exportation** de données
- **indexage** de **n'importe quel** champ ou zone à n'importe quel moment
- nombre **de** fiches **illimité**
- fiche bilingue ou **unilingue**
- jusqu'à 200 000 caractères par fiche
- **utilisation** simple
- grande flexibilité et adaptabilité

PROTERM peut **fonctionner** de **façon** autonome ou **en** co-résidence avec la plupart des traitements de texte, donc plus besoin **de** quitter son travail pour exécuter **une** recherche ou faire une mise à jour

PROTERM fonctionne sur micro-ordinateurs **IBM** ou compatible ayant 640 Ko **de** mémoire vive et un disque rigide.

Offre **de** lancement **valable** jusqu'au 31 décembre 1991 :
20 % de réduction sur le prix au détail

Pour de plus amples renseignements
ou pour une démonstration communiquer avec nous sans tarder



Les logiciels **Tradulog** 2080, rue Principale, Sainte-Julie (Québec), Canada BE 1Y1
☎ (514) 922-3967

Des livres

Chronique dirigée par Monique C. Cormier

Promenade au musée du français

La chronique de langue du Figaro Magazine et les échanges avec les lecteurs: un portrait français

Pierre BOURGEADE, *Chroniques du français quotidien*, Coll. « La vie des mots », Paris, Belfond, 1991, 280 p. 35.95\$

LA COLLECTION *La vie des mots*, celle des *Godillot*, *silhouette & Cie* (Jacques Cellard) et *Le Sexe des mots* (Marina Yaguello), compte à présent une septième publication, *Chroniques du français quotidien*, de Pierre Bourgeade. Cet ouvrage reprend 50 chroniques publiées dans *Le Figaro Magazine* de 1988 à 1990 dans la colonne « Défense de la langue », augmentées d'une part de lettres de lecteurs et d'autre part de réponses et de notes de l'auteur, souvent mises à jour. C'est dans ces échanges que réside l'intérêt principal de l'ouvrage: à côté des découvertes qu'offre toujours ce genre, on constate une fois de plus combien la langue reflète la réalité d'un peuple et de son âme, et que les questions dites linguistiques débordent très largement ce cadre. Ainsi, avec les soubresauts qu'a causés (et cause toujours) la tentative de réforme de l'orthographe, les lettres des lecteurs sont probantes. Non, la chose orthographique n'appartient ni à l'État - ou au ministère de l'Éducation - ni aux linguistes, mais bien aux Français. Les 2 500 lettres envoyées à P. Bourgeade pendant les deux années où il a tenu la chronique démontrent clairement « l'intérêt souvent passionné que les Français portent à leur langue », divisé selon deux mouvements contraires: « l'un entraîne vers la nouveauté, au prix d'une impureté grandissante du vocabulaire, de la syntaxe; l'autre tend à maintenir les choses en l'état, au risque de l'archaïsme. » Les *Chroniques du français quotidien* dressent donc un portrait sociolinguistique de la langue française dans son hexagone, la France.

Au fil des chroniques, on constatera que les Français souffrent du déclin de leur langue dans le monde et l'attribuent au recul de leur influence politique ainsi qu'à leur faiblesse technologique, facteurs



aggravés par les politiques actuelles de leur gouvernement. Vu de l'extérieur, ce débat a des relents de querelle des Anciens et des Modernes... Dans sa chronique, pourtant « linguistique », P. Bourgeade aborde fréquemment l'histoire de la France et de ses ennemis, héréditaires et actuels, et présente des analyses sociopolitiques sur le cours de la langue française et des choses en France et dans le monde. Toujours dans la veine patriote (chauvine?), on laisse entendre que l'allitération serait propre à la langue française.

Le roi Margot et son mari le prince...

On lira aussi avec intérêt la chronique intitulée « L'éternel féminin », où l'auteur laisse aisément décoder sa pensée (« Hélas, les femmes sont si changeantes! », et plus loin: « faudra-t-il dire Mmes Mitterrande et Fabia » - ce qui n'a rien à voir avec la féminisation des titres...), et la réponse d'une lectrice qui rappelle à l'auteur que

certaines langues occidentales ont des formes féminines pour le nom de famille. D'ailleurs, puisque les formes féminines de titres de fonctions socialement élevées - comme première ministre - choquent tant, on peut se demander, d'une part, pourquoi les titres moins glorieux - la bouchère - ne choquent pas et, d'autre part, pourquoi l'exemple d'une forme féminine ancienne (le mot « reine » date du XIII^e siècle) ne peut être suivi de nos jours. Autrement dit, selon les tenants de la forme « neutre », on devrait pouvoir dire sans équivoque: « Le roi Margot et son époux le prince Dominique marient leur fille Claude au neveu du premier ministre France. »

Souvent, P. Bourgeade peste contre réforme de l'orthographe - la question de l'abolition de l'accent circonflexe le chatouille fortement. C'en est drôle. Parmi les arguments anti-réforme, il y a ce fait souvent invoqué qu'autrefois - avant la Deuxième Guerre mondiale - même les gens n'ayant fréquenté que l'école primaire écrivaient sans fautes. Cette situation n'étant pas propre à la francophonie, il y aurait pourtant lieu de s'interroger sur les facteurs en cause (mode de vie, volume de savoir à acquérir, etc.) et sur les solutions à envisager, comme la simplification de l'orthographe (pourquoi tant d'ouvrages sur la ponctuation, sur les mots-pièges...? pourquoi plusieurs milliers de mots s'écrivent-ils avec ou sans trait d'union? pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué? pour avoir l'air riche même si l'on est pauvre?).

Le basic English, langue de robots

Très conscient du glissement vers l'anglais, P. Bourgeade peste aussi contre « un mal suicidaire », « le basic English, langue de robots » qui gagne vite l'Europe de l'Est. Il signale à cet égard que le sport largement anglicisé - les entrevues tous les champions se font en anglais à Roland-Garros - , a récemment redécou-

vert le gardien de but au détriment du *goal keeper*. (Un exemple à l'appui de ses dires : un présentateur radio français, en stage à Montréal pour l'été, s'escrimait 'autre jour avec le mot «stéroïdes», semblant ignorer que ce mot, étant aussi français, se prononce à la française...) Pourtant, quand P. Bourgeade rapporte que le clavier français (autrement dit avec signes et accents) exige 28 % de signes de plus que son analogue anglais, il n'en tire aucune conclusion. Faudra-t-il mourir en beauté pour l'accent circonflexe?

Au fil des pages donc, on apprendra des choses linguistiques et extra-linguistiques, par exemple que la néologie guerrière s'est enrichie des *boucliers humains* et des *effets collatéraux*, qu'il faut dire *ma femme* et que *mon épouse* «fait épicier», et que dans les langues celtiques, la numération est vicésimale (on y compte par vingt et non par dix). Cette collection de recherches tous azimuts n'est pas aride parce que, sur la variété de sujets abordés, chacun peut y trouver son compte. Ainsi, parlant de l'accent parisien, il suggère une étude de l'accent et du pouvoir. Intéressant. Plus loin, il rappelle que le cocktail *Bloody Mary* tient son nom de Marie Tudor, ou encore que le *s* de Georges s'explique par l'ancêtre latin, ou que l'Amérique macarthyste des années 60 débaptisa la groseille e Chine en kiwi...

Ne pas kiHec le texte

Au chapitre de la langue mode, on s'instruira des divers courants politiques français, divisés en réformateurs, restructurateurs, rénovateurs, réformateurs, régénérateurs et reconstruteurs. Pour les fans du néo-langage, outre les célèbres *créneau porteur*, *globalisation*, *incontournable*, *interpeller*, *positionnement*, *tétaniser l'opinion* et *challenger un partenaire*, on apprendra que *oui* est supplanté par *tout à fait*, qu'il faut, avant d'écrire sur son micro-ordinateur, *loguer dans le système* en faisant attention de ne pas *killer* le texte, qu'aux conserves

il faudra préférer les *produits appertisés*. P. Bourgeade présente d'autres perles : consulter le *livre de cave* dans la *maison de bouche* (devinez de quoi on parle...), *ce n'est pas sa tasse de thé*, très BCBG dit-on, et, pour finir en beauté, êtes-vous déjà allé dans une *essencerie* (il y en a une à Montréal), une *livrerie*, une *tissuterie*, une *décheterie*?

Enfin, saviez-vous que le président de France lui-même a commis une faute impardonnable, qui a beaucoup fait jaser? Il a employé en public le -subjonctif après *après que*. Si l'on sait bien pourquoi cette construction exige l'indicatif, il faut reconnaître la tentation du *bien que*, et la fréquence croissante d'erreur... même chez les grands de ce monde. Alors, la réforme, est-ce vrai que même les gens bien n'en auraient pas besoin? Pourquoi pas une plus grande tolérance orthographique et syntaxique, quitte à avoir deux véhicules, comme c'est le cas d'autres langues : une langue accessible, utilitaire, compréhensible, et française (et non anglaise), et une langue châtiée, littéraire, réservée à d'autres usages?

Mais *Le Figaro Magazine*, malgré son grand nombre de lecteurs, ne saurait résumer ni l'opinion des Français ni celle de la francophonie. À cet égard, la Belgique est assez bien représentée, tant dans les thèmes abordés que par le nombre de lettres qui en proviennent. Proximité géographique probablement. Quant au Québec, il n'en est aucunement fait mention : une seule lettre provient d'ici (à propos de *piton*, *pitonner* et *pitonnage*, à côté de *zap*, *zapping*, néologismes déjà soulignés par Henriette Walter), et, dans un survol du *Dictionnaire de notre temps*, édition 1989, de Hachette, on pointe certains termes nouveaux dont le «canadien *flanc mou*». Comme c'est peu.

Justement, puisque nous sommes au Québec où la créativité linguistique est reconnue, où est née la terminologie et où la réforme de l'orthographe ne déchaîne

pas la violence verbale qu'on peut voir en France (et revoir avec le *premier* ministre Édith Cresson), ce genre d'échanges devant le grand public - la chronique et les lettres de lecteurs - doit revivre. Cela renforcerait notre place dans la francophonie en publicisant la vigueur de la langue française outre hexagone. À la manière des chanteurs, auteurs et autres artisans qui vont faire leur tour de l'autre côté de la grande mer, nous pourrions faire valoir nos recherches, nos travaux et nos progrès sur cette langue qui est aussi la nôtre et que nous contribuons à faire vivre. Ainsi, de passage au Festival de La Rochelle en juillet, les chanteurs québécois ont relevé le fait que certains postes de radio très écoutés par les jeunes diffusaient jusqu'à 80 % de chansons anglaises. Bien sûr, il y va de leur intérêt de chanteurs francophones, mais quand même.

Qu'y a-t-il à retenir de l'ouvrage de P. Bourgeade? D'abord l'intérêt et la nécessité de ce genre de chroniques dans les grands journaux. Pour de multiples raisons. Pour y écouter la vie de la langue, par le biais des recherches, constats et curiosités de leurs titulaires, et par le biais des remarques, trouvailles et réponses des lecteurs qui, pour être souvent inconnus, n'en demeurent pas moins des locuteurs vivants et des experts de leur micro-domaine (régionalismes, spécialités oubliées, inconnues ou trop pointues). En outre, les lecteurs aiment beaucoup les chroniques de langue : tout à la fois elles assouviennent leur curiosité et alimentent leur réflexion, ce qui est si rare, dit-on, à notre époque. Et comme les chemins de la langue s'insinuent partout... Les *Chroniques du français quotidien* ont donc de l'intérêt puisque déjà elles nous désignent les chemins du français : la beauté de la rigueur de notre langue, avec ses embûches, et l'évolution inévitable à endosser pour la suite de notre monde, celui de la francophonie. •

Solange Lapierre

ROSE-MARIE LAVOIE, B.A., B.TRAD., LL.B.

AVOCATE

TRADUCTION JURIDIQUE

253, RUE CHURCHILL
GREENFIELD PARK, QUÉ.
J4V 2M6

TÉL. : (514) 466-1189
TÉLÉCOPIEUR : (514) 466-9958

Traduction

Josée Ouellet Simard, MBA

Membre agréée de la

Société des traducteurs du Québec

Finance comptabilité, gestion, vérification, fiscalité, immobilier

Traitement de texte, éditique
Impression laser, postscript,
Rédaction, révision

458, rue de Guyenne
Laval (Québec)
Tél. : (514) 663-8448

Hier, on parlait encore ainsi

De quelle pollution meurent les expressions?

Mathias LAIR. On ne prête qu'aux riches. Paris, Acropole, 1991, 211 p. [23,95 \$]

SIX CENTS mots et expressions populaires ayant trait à la monnaie et à l'économie avec le sens et l'origine... Un «vrai pactole»! De quoi chercher et fouiller pendant des heures. Et apprendre, bien sûr! Un répertoire, c'est fait avant tout pour aider à comprendre et surtout à réfléchir. On devrait donc tomber en amour avec un ouvrage pareil pour des raisons rationnelles ou au moins sérieuses.

Pourtant, le coup de foudre pour moi a été tout différent. Je suis tombé sur un mot, je ne sais plus lequel (un lecteur bienveillant me le retrouvera peut-être). Il s'agit d'une baguette de bois fendue en

deux (la «taille», je crois) sur laquelle on faisait des encoches pour calculer le dû du client. Celui-ci en gardait une partie, le vendeur l'autre. Et on réglait le compte à une date donnée, sans contestation possible. Il suffisait de placer côte à côte les deux morceaux. Dans le fond, c'était comme «d'avoir son ardoise» au bistrot. C'est une expression très ancienne, paraît-il. Pas pour moi. Il y a moins de 12 ans, quand j'allais chercher le lait à la ferme voisine de chez mes grands-parents, dans un petit village de Charente-Maritime, cette «taille» (en coudrier toujours), je l'avais encore à la main, et on payait à la fin du mois. Ça «faisait l'affaire de tout le monde».

En matière de langue, chacun de nous n'a-t-il pas beaucoup engrangé? Comme

moi, qui me suis senti un peu plus riche à chaque page. Ce répertoire donne certes plus que le sens courant, c'est une occasion de comprendre non seulement la fabrication d'un parler, mais son histoire et peut-être aussi son avenir. C'est surtout une extraordinaire fresque de la vie quotidienne des temps passés, des préoccupations de nos ancêtres, de leur «monde», si difficile à approcher par tout autre moyen que la langue.

Et ça peut même aider à ne pas paraître bête et à savoir quand il faut avoir un «bœuf sur la langue»! Le docteur Cottard de Proust ne donne-t-il pas la mesure de son inculture de superspécialiste de la médecine en utilisant sans arrêt à contre-sens des expressions populaires du genre de celles que ce livre nous propose?



Montréal 1992

Le 3^e congrès du Centre régional nord-américain (CRNA) de la Fédération internationale des traducteurs (FIT) aura lieu à Montréal du 27 au 29 mai 1992. Le CRNA regroupe les associations nationales du Canada, des États-Unis et du Mexique. Placé sous le thème «La traduction en Amérique du Nord - une communauté d'intérêts», le congrès se tiendra dans trois langues: français, anglais, espagnol. Une grande rencontre internationale à inscrire à son calendrier...

The Regional Center for North America (RCNA) of the International Federation of Translators [FIT] will hold its 3rd Congress from May 27 to May 29, 1992, in Montreal. The RCNA is the umbrella organization of the national associations of Canada, the United States and Mexico. The theme of the Congress, which is to take place in French, English and Spanish, will be "Translating in North America - A Community of Interests". This will be a major international event - make it a date.

El tercer congreso del Centro Regional de los Países del Norte de América (CRPNA) de la FIT (Federación Internacional de Traductores) se celebrará en Montreal los días 27 a 29 de mayo de 1992. El CRPNA reúne a las asociaciones nacionales de Canadá, Estados Unidos y México. Dicho congreso, cuyo tema es "La traducción en América del Norte - una comunidad de intereses", se desarrollará en francés, inglés y español. Esta cita internacional debería ocupar un lugar destacado en el calendario de 1992.

Fax : (514) 845-9903

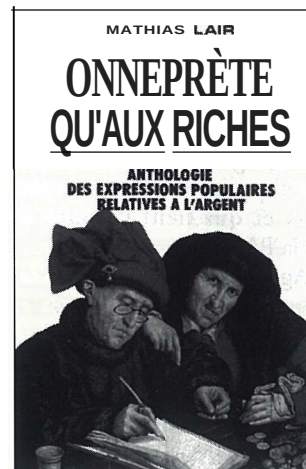
Mais au fait, prête-t-on tellement aux riches dans ce livre qui ne parle que d'argent? Est-on encore «plein aux as» de ces expressions? Ce vocabulaire venu du fond des temps est-il encore utilisé? Par combien de gens? Les jeunes le comprennent-ils? N'est-ce pas l'occasion de se demander pourquoi une expression se démode? Comment? Il y a bien des (quasi) disparus et quelques incompris dans ces 200 pages! Bien des expressions se sont tues!

Ce serait passionnant, une comparaison entre des répertoires d'expressions de ce type. Le répertoire des mots de métiers est-il plus riche, moins riche que celui des mots d'argent, de cœur, de cul? Est-il plus diversifié, plus drôle? Lequel est le plus résistant à l'usure de la modernité sans arrêt à l'oeuvre dans son travail sournois de remplacement?

Notre époque «meurtrière d'espèces animales» n'est-elle pas aussi meurtrière

d'expressions? Je me souviens de la plupart de celles que j'ai retrouvées au fil de cette lecture. Elles étaient courantes il y a 40 ans dans le petit village dont je suis originaire. On y «joignait difficilement les deux bouts». On avait «la bourse plate». On «tirait le diable par la queue». On était «dans la dèche». Mais langue et parole aidant, on réglait vite son compte au voisin. Quelle verdeur, quelle capacité d'imaginer une situation, de nuancer les expressions, de les adapter à chaque situation! Qu'en est-il maintenant? Les animaux meurent de la pollution. De quelle pollution meurent les expressions? Il est évident qu'elles correspondent à un mode de vie, et une fois le mode de vie disparu, au revoir à «ne pas partir sans biscuit», à «manger son blé en herbe» (ou «son pain blanc en premier»), à «se coltiner un travail» ou à «c'est le coup de fusil».

On ne prête qu'aux riches est certainement une lecture enrichissante. Pourtant,



ce livre m'a rendu triste. Il m'a vieilli. Je date. Quand j'utilise ces expressions, on me trouve drôle. Mais c'est parce qu'on ne les connaît plus. J'aurais été très banal il y a 100 ans. •

Jacques Boizeau

Nouveautés

Dictionnaires

- Association française des ingénieurs et techniciens d'estimation et de planification, *Vocabulaire de gestion de projet*, Coll. «Les dossiers de la normalisation», Paris, AFNOR, 1989, 174 p.

Synthèse d'un travail mené sur cinq ans par l'AFITEP, cet ouvrage définit non seulement les termes utilisés pour l'estimation, la coûténance et la maîtrise des délais, mais également des termes juridiques et financiers, informatiques et statistiques.

- CELLARD, Jacques et Alain REY, *Dictionnaire du français non conventionnel*, 2^e édition revue et augmentée, Paris, Hachette, 1991, XX + 909 p.

Comprend 3 500 entrées principales, 350 locutions et 15 000 citations. Suivi d'une bibliographie et d'un glossaire conventionnel / non conventionnel.

- Conseil international de la langue française, *Dictionnaire de génétique. Français-anglais*, Paris, CILF, 1991, 284 p. [60\$]

Traite près de 3 000 unités terminologiques. Chaque entrée en français comporte des marques grammaticales, l'équivalent en anglais, le domaine d'emploi et

une définition brève. Indication de synonymes et renvois.

- Conseil international de la langue française, *Dictionnaire des industries. Français-espagnol, espagnol-français*, Paris, CILF, 1990, 516 p. [225 \$]

Ayant pour objet de faciliter les relations techniques avec le monde hispanophone, cet ouvrage présente un double index français-espagnol et espagnol-français des 36 000 entrées du dictionnaire des industries publié avec définitions dans 92 secteurs industriels.

- Conseil international de la langue française, *Dictionnaire encyclopédique d'agro-météorologie*, Paris, CILF/INRA/MÉTÉOFRANCE, 1990, 323 p. [37,50\$]

Ouvrage consacré à la définition et l'explication de plusieurs centaines de termes qui constituent le vocabulaire courant de l'agrométéorologie. Chaque terme principal est accompagné de son équivalent en anglais et en espagnol.

- *Dictionnaire technologique. Volume 8. Machinisme et équipements agricoles. Français-English-Deutsch-Espanol-Italiano-Portugués*, 3^e éd., Paris, CEMAGREF, 1990, 1 295 p. [175\$]

Troisième édition augmentée d'une sixième langue ainsi que d'un nombre

important de termes nouveaux.

- FAUDOUAS, Jean-Claude, *Dictionnaire technique du papier et des encres*, Paris, Eyrolles, 1991, 136 p. [40\$]

Des méthodes anciennes au modernisme qui leur a succédé, la terminologie des métiers du papier, des encres et de l'imprimerie.

- FRAMATOME, *Lexique français-anglais, anglais-français. Réacteurs à eau pressurisée. Îlots nucléaires*, Paris, AFNOR, 1989, 600 p.

Lexique qui comporte plus de 16 000 termes utilisés dans l'industrie nucléaire. Outre les termes propres aux réacteurs à eau pressurisée et aux îlots nucléaires, ce lexique comprend des termes de soudage, de maintenance, de génie civil, d'autres concernant les pompes, les combustibles nucléaires et les installations électriques.

- GONDRAND, François, *Parlez-vous eurocrate? Les 1 000 mots du marché unique*, Paris, Les Éditions d'Organisation, 1991, 276 p.

Comprend les principaux termes, sigles et noms propres qu'il convient de connaître pour s'initier aux réalités européennes. Chaque terme est suivi d'une définition, d'un ou de plusieurs exemples, et de renvois à d'autres mots ou sigles qui

traitent d'autres aspects du sujet.

- *Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale*, 3^e édition, Paris, Imprimerie nationale, 1990, 197 p. [29,50\$]

Guide de typographie présenté par entrées alphabétiques avec un index à plusieurs niveaux et qui tient compte de l'évolution de la PAO.

- PIERRON, Agnès, *Dictionnaire de citations & jugements. Les personnages et les lieux célèbres évoqués par les grands auteurs*, Coll. «Les Usuels du Robert», Paris, Dictionnaires Le Robert, 1991, XXII + 315 p.

Recueil qui illustre les noms propres de lieux et de personnes par des citations d'auteurs.

- VAN DICK, R., *Dictionnaire du marketing et des affaires*, Paris, Eyrolles, 1991, 201 p. [57\$]

Comprend près de 2 000 entrées dont 350 d'origine anglaise, suivies de leur définition.

- VORONTZOV, Alekis N., *Dictionnaire technique anglais-français du cinéma et de la télévision*, Paris, Technique et Documentation, 1991, 395 p. [87,50\$]

Comporte plus de 12 000 termes et expressions américaines et anglaises ainsi que leur équivalent en français. Traite de l'audiovisuel en général, du câble, de la photographie sous certains de ses aspects, des satellites, de la télédistribution et de la vidéo.

Traduction

- BRISSET, Annie, *Sociocritique de la traduction. Théâtre et altérité au Québec (1968-1988)*, Préface d'Antoine Berman, Montréal, Éditions du Préambule, 1991, 347 p. [28\$]

À quelles conditions le discours porté par les textes étrangers vient-il s'insérer dans le discours de la société qui les reçoit? Telle est la question posée par ce livre.

- DEMANUELLI, Claude et Jean DEMANUELLI, *Lire et traduire. Anglais-français*, Paris, Masson, 1991, 242 p. [36,90\$]

Propose une méthode de décodage systématique du texte littéraire en vue de sa traduction.

- GUTT, Ernst-August, *Translation and Relevance. Cognition and Context*, Oxford and Cambridge, Basil Blackwell, 1991, IX + 222 p.

This book offers a theoretical account of translation that achieves comprehensiveness without multidisciplinary fragmentation. It grounds translation in cognition.

Terminologie et lexicologie

- Centre d'études du lexique, *La définition*, Coll. «Langue et langage», Paris, Larousse, 1990, 304 p.

Actes du colloque «La définition» tenu à Paris les 18 et 19 novembre 1988.

- Colóquio de lexicologia e lexicografia. *Actas*, Lisbonne, Université Nouvelle de Lisbonne, s.d.

Actes du colloque tenu à Lisbonne les 26 et 27 juin 1990. Comprend des textes en portugais, français et espagnol. Plusieurs portent sur la terminologie et la néologie.

- CZAP, Hans and Wolfgang NEDOBITY (Eds.), *TKE'90. Terminology and Knowledge Engineering. Proceedings. Second International Congress on Terminology and Knowledge Engineering*, Frankfurt, Indeks Verlag, 1990, 2 vol., 682 p.

Actes du congrès sur la terminologie et l'ingénierie de la connaissance tenu à Trèves du 2 au 4 octobre 1990.

- RONDEAU, Guy, *Introduction à la terminologie*, 2^e édition, réimpression, Boucherville (Québec), Gaëtan Morin, 1991, 238 p. [36\$]

Réimpression d'un des classiques de la terminologie.

- TACKELS, Stéphane, *Typographie et terminologie. Guide de présentation des travaux terminologiques*, Québec, Gouvernement du Québec, 1990, 83 p.

Ouvrage dont le but est de répondre aux questions que se posent les terminologues, les traducteurs et les réviseurs amenés à publier des travaux terminologiques.

Langue

- BENSON, Morton, BENSON, Evelyn, ILSON, Robert and Richard YOUNG, *Using the BBI Combinatory Dictionary of English. A Workbook with Exercises*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 1991, X + 58 p.

Introduces translators and other interested people to the BBI Combinatory Dictionary of English. The Workbook explains how the BBI is constructed, demonstrates how collocations differ from free combinations and idioms, and shows how collocations of all types can be identified and found quickly.

- CASSEN, Bernard (dir.), *Quelles langues pour la science?*, Coll. «Sciences et société», Paris, Éditions La Découverte, 1990, 266 p.

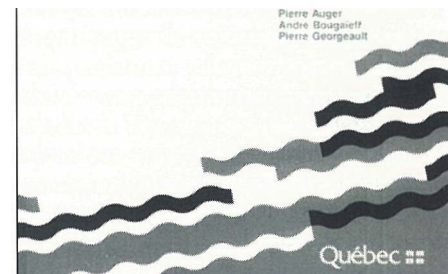
Ouvrage de synthèse qui reprend la substance des travaux du «Forum de la communication scientifique et technique



Conseil
de la langue
française

Les industries de la langue: un domaine à la recherche de lui-même

Jean-Claude CORBEIL



- «Quelles langues pour la science?», organisé à la Cité des sciences et de l'industrie en janvier 1990.

- CORBEIL, Jean-Claude et coll., *Les industries de la langue : un domaine à la recherche de lui-même*, Québec, Gouvernement du Québec / Conseil de la langue française, 1990, XII + 280 p.

Bilan de l'activité québécoise en industries de la langue autour des grands thèmes suivants : historique et typologie des industries de la langue, inventaire des recherches universitaires et collégiales, évaluation de la situation et de la production des entreprises québécoises.

- DRILLON, Jacques, *Traité de la ponctuation française*, Coll. «Tel», Paris, Gallimard, 1991, 490 p.

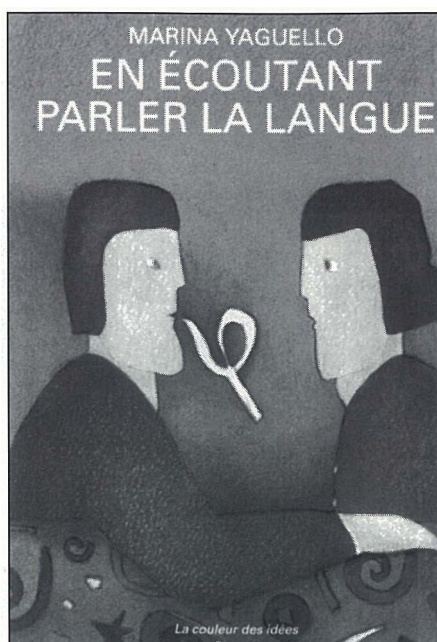
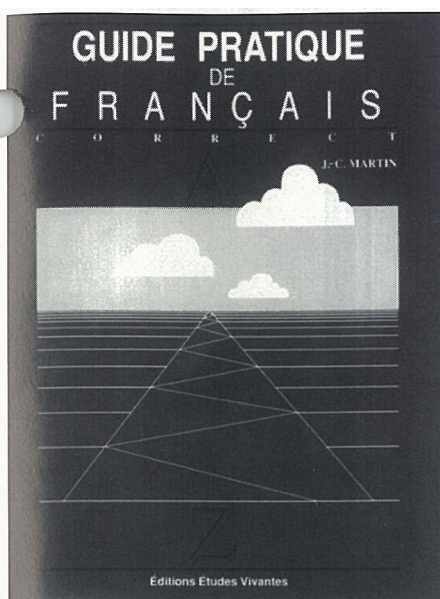
Ouvrage qui retrace l'histoire chaotique de la ponctuation, décrit les polémiques qu'elle ne cesse de susciter et étudie chaque signe.

- *Le français et les Belges*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 1990, 144 p.

Comprend une série de textes de différents auteurs, dont Claude Hagège et Joseph Hanse.

- GOOSSE, André, *Nouvelle orthographe. Exposé et commentaires*, Paris-Gembloux, Duculot, 1991, 130 p.

Ouvrage sur la réforme de l'orthographe. Comprend, en annexes, le rapport du Conseil supérieur de la Langue française sur les rectifications de l'orthographe et un bref extrait du procès-verbal de réunion du 2 octobre du Conseil de Langue de la Communauté française Wallonie-Bruxelles.



Takes a process approach to teaching technical writing, with emphasis on proven strategies for improving student writing. Each chapter provides an explanation of the principles of technical writing, illustrated with student and professional examples.

- SARTOUT, Colette, *De l'écrit universitaire à l'écrit professionnel*, Paris, Les Éditions d'Organisation, 1990, 96 p.

Après avoir fait comprendre les raisons de la nécessaire différence entre les deux styles d'écriture, scolaire et professionnelle, ce livre explique les bases d'une communication efficace. •

Monique C. Cormier

Les ouvrages présentés dans la chronique Des livres sont en vente à la Librairie Olivier, sauf indication contraire [5200, avenue Gatineau, Montréal H3T 1W9; tél. : (514) 739-3639; téléc. : (514) 739-3630]. Les prix mentionnés sont donnés à titre indicatif seulement et n'incluent pas la TPS de 7%.

- MARTIN, Jean-Claude, *Guide pratique de français correct*, Montréal, Éditions Études Vivantes, 1990, 124 p. [23,95\$]

Recueil des fautes de langage observées par l'auteur au cours d'une vingtaine d'années dans les médias écrits et parlés du Québec.

- MATTEAU, Hélène, *Les mots de la faim et de la soif*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1990, 208 p. [19,95\$]

Omniprésentes dans notre vie quotidienne, omnipotentes face au destin du monde, la faim, la soif sont aussi au cœur de notre langage. Ce livre raconte les mots qui leur sont liés.

- MouREAU, François, *Le roman vrai de l'Encyclopédie*, Coll. «Découvertes Gallimard», n° 100, Paris, Gallimard, 1990, 224 p. [24,95\$]

L'Encyclopédie : thème pour le fatidique n° 100 de cette encyclopédie de luxe au prix et au format de poche.

- Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction, *Trait d'union, anomalies, et cetera. Analyse des «rectifications» de l'orthographe et contre-propositions*, Paris, Éd. Climats, 1991, 129 p.

Analyse les propositions du Conseil supérieur, vérifie les règles sur lesquelles elles s'appuient et tente de mesurer leurs conséquences sur l'évolution de la langue.

- YAGUELLO, Marina, *En écoutant parler la langue*, Coll. «La couleur des idées», Paris, Éd. du Seuil, 1991, 128 p. [24,95\$]

Ouvrage qui, en vingt-cinq petits textes, présente de brèves observations sur le français d'aujourd'hui.

Rédaction

- ROOMAN, Lilita, *Technical Communication: Strategy and Process*, Toronto, HBJ-HOLT Canada, 1991



Fuj450126 Fujitsu Fax:	1 290,00\$
Fuj000SO Imprimante 24 pts:	410,00\$
Fuj300102 Imprimante au Laser 5ppm :	1 395,00\$
Fuj250110 Scanner:	1 150,00\$

UN LECTEUR CO PORTATIF GRATUIT FREE PORTABLE CD!

When purchasing one of our products
À l'achat de l'un de nos produits mentionnés ci-haut
à un prix, lui-même, imbattable

SURVEILLEZ NOS SPÉCIAUX
Garantie un an pièces et main-d'œuvre

Affaires et plaisirs vont ensemble
chez

Business and pleasure together
in

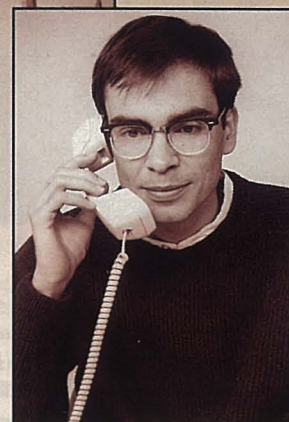


Semion Communication*
Order today / Commandez aujourd'hui
Tél. : 484-5060 Fax: 482-6606

terminosynergie.1



Aline



Charles



Susie et Martine

Marielle

Voici l'équipe de terminologie de Lingua. Cette équipe accomplit une double mission : d'abord, chercher - et trouver ! - la terminologie nécessaire et la documentation pertinente ; puis, consigner le fruit de ses recherches et enrichir Linguaterme, notre base de données.

Les terminologues travaillent en étroite synergie avec la clientèle et les traductrices et traducteurs, afin d'assurer l'exactitude et la rigueur terminologique des textes traduits.

La terminologie fait partie intégrante des activités de traduction et d'interprétation.

Profession à part entière au sein de « la profession », la terminologie a défini sa propre méthodologie, s'est dotée d'un code d'exercice rigoureux et dispose aujourd'hui d'un large éventail de moyens informatiques. Elle représente, au même titre que la traduction et l'interprétation, un maillon indispensable de la chaîne des activités langagières.



1111, rue Saint-Charles ouest, bureau 408
Longueuil (Québec) Canada, J4K 5G4
télécopieur: (514) 646-2726, téléphone: (514) 646-1951